
Conférence régionale des élus de Montréal

Mémoire sur le document

**« Vers un nouveau contrat social
pour l'égalité entre les femmes et les hommes »**

par le

Comité Femmes et développement régional

Décembre 2004

Vos interlocuteurs

La **Conférence régionale des élus de Montréal** est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional de son territoire. Elle a pour mandat de favoriser le développement de l'île de Montréal par le biais de la concertation.

Sa mission s'articule autour de trois axes, ainsi la CRÉ de Montréal est :

- un partenaire d'influence où les élus et les leaders socio-économiques de la région se mobilisent et agissent solidairement pour développer l'île de Montréal;
- un carrefour qui met en réseau les leaders montréalais dans le but de faire valoir les intérêts et spécificités de la région de Montréal;
- un acteur visionnaire, vigilant et proactif qui suscite des réflexions et des actions concrètes en réponse aux défis régionaux, aux besoins et aux attentes des citoyennes et citoyens.

Le **Comité Femmes et développement régional** est un comité de la CRÉ de Montréal. Il a pour mission de promouvoir et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes de l'île de Montréal en les encourageant à participer pleinement à leur développement économique, culturel, social et politique. Ses mandats spécifiques sont de favoriser l'intégration et la prise en compte, par les instances locales et régionales, des intérêts et des besoins spécifiques des femmes du territoire et de favoriser la présence paritaire des femmes et des hommes aux instances locales et régionales de développement.

Depuis sa création, le comité *Femmes et développement régional* travaille à favoriser la participation des femmes tant à l'intérieur des instances mêmes de la CRÉ de Montréal qu'à celles de ses partenaires en développement local et régional. Ce comité rassemble depuis près de six ans des représentantes des milieux suivants : communautaire, privé, syndical, municipal, public et parapublic.

Introduction

Le dernier avis du Conseil du statut de la femme (CSF) intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes* propose de redéfinir « autrement », et le plus largement possible, le concept de l'égalité entre les femmes et les hommes du Québec. Pour ce faire, il met de l'avant, dans un premier temps, une stratégie gouvernementale repensée dans laquelle trois approches d'intervention sont recommandées. Dans un deuxième temps, l'avis du Conseil privilégie et présente sept orientations et vingt-cinq axes d'intervention susceptibles de constituer la base d'une politique gouvernementale d'égalité.

La Conférence régionale des élus de Montréal tient à s'associer étroitement à la réflexion stimulante à laquelle le convie le document gouvernemental. La Conférence y voit une occasion unique d'échanger et de débattre autour des valeurs essentielles qui fondent l'identité de la société québécoise. De plus, comme la Conférence régionale des élus de Montréal s'est donnée un rôle incontournable en matière d'amélioration des conditions de vie des Montréalaises, elle s'active à susciter une participation plus engagée des femmes ce qui l'amènera à assumer, avec l'ensemble des acteurs de la société québécoise, sa responsabilité de promotion de l'égalité entre les sexes. En effet, par l'entremise de son comité Femmes et développement régional, la Conférence a initié plusieurs actions pour favoriser une participation accrue des Montréalaises aux instances décisionnelles locales et régionales.

C'est dans ce sens que s'inscrit le présent mémoire. L'essentiel de notre intervention démontre notre engagement et notre responsabilité en matière d'égalité entre les sexes. C'est ainsi qu'au premier chapitre, notre mémoire fait un retour sur certains éléments de contexte qu'il nous apparaît important de mettre en relief. Une fois ces considérations d'ordre plus général mises en forme, le deuxième chapitre commente les approches proposées par le Conseil du statut de la femme dans le document *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*.

Chapitre premier : commentaires généraux

D'entrée de jeu, il nous apparaît important de partager les réflexions qui suivent concernant le calendrier et le processus de consultation ainsi que la nature du document mis de l'avant par le gouvernement.

Un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes ne s'improvise pas et exige des débats, des échanges, de la recherche et de la diffusion d'information. Nous regrettons que les délais entre la réception de l'avis du CSF, son analyse, la rédaction du mémoire et la présentation pour approbation à nos instances aient été si brefs. En effet, nous n'avons pu mener les débats nécessaires qu'exigent les importantes propositions du document de consultation puisque les délais accordés ne nous ont pas permis de franchir toutes les étapes qui nous apparaissent pourtant, encore aujourd'hui, incontournables lorsqu'il est question d'établir un nouveau contrat social.

Par ailleurs, mentionnons également notre étonnement face à la présente démarche puisque nous nous attendions à être consultés sur une politique de condition féminine, la précédente politique *Un avenir à partager* étant échue depuis un an. Or, nous voici conviés, en Commission parlementaire sur un avis du Conseil du statut de la femme portant sur une politique d'égalité entre les femmes et les hommes et sur les approches susceptibles d'en concrétiser l'application. Compte tenu de l'importance et de la nouveauté de cette option, nous aurions apprécié que le gouvernement dissipe les questionnements autour de la préséance d'une politique de condition féminine sur celle portant sur l'égalité ou *vice versa*. Quoi qu'il en soit, la CRÉ de Montréal est honorée de participer à ces débats de société.

1.1 Notes générales sur la signature et les libellés du document de consultation

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude qui veille à la promotion et à la défense des droits des Québécoises. Il informe également la population du Québec sur ces sujets. Depuis sa création en 1973, la qualité de son travail est incontestée. Nous voulons profiter de l'occasion qui nous est donnée pour reconnaître publiquement son excellente performance. Nous voulons également souligner notre plus haute estime à l'égard de l'expertise démontrée par les bureaux régionaux du Conseil du statut de la femme et leur importante contribution à l'amélioration de la prise en compte des préoccupations et de la place des femmes dans le développement régional. Le Conseil, donc, nous a habitués à une grande qualité dans l'exécution de ses mandats consultatifs.

Aussi, lorsque le CSF met de l'avant les jalons d'une éventuelle politique gouvernementale en matière d'égalité, il nous semble que son mandat s'est enrichi et bonifié de tâches qui, à notre connaissance, reste à ce jour du ressort du Secrétariat à la condition féminine. La CRÉ de Montréal est préoccupée devant cette évolution des mandats des deux organismes et, en ce sens, veut s'assurer que le Conseil du statut de la femme ait l'impartialité voulue pour conseiller le gouvernement sur les importantes questions qui nous réunissent aujourd'hui en Commission parlementaire.

De plus, il serait dommage qu'en étant partie prenante de la conception et de l'élaboration d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes, le Conseil du statut de la femme prive la population québécoise du soutien et de l'éclairage qu'elle est en droit et qu'elle a l'habitude de recevoir de cet organisme.

D'ailleurs, dans le présent document de consultation, nous ne retrouvons pas de recommandations en bonne et due forme. Le document utilise une formulation qui met de l'avant les souhaits et les devoirs susceptibles d'être éventuellement pris en considération par le gouvernement. Cette façon de faire nourrit l'imprécision entourant le rôle qui sera joué par le Conseil du statut de la femme ou par le Secrétariat à la condition féminine en matière de politique d'égalité. Est-ce que la future politique d'égalité sera élaborée par le Secrétariat à la condition féminine ? Ou ce dernier assumera-t-il la responsabilité de la mise au point d'une nouvelle politique de condition féminine ?

Il est regrettable que le document de consultation reste muet sur les instances gouvernementales qui doivent actualiser et mener à terme la politique en matière d'égalité entre les sexes, et qu'il reste tout aussi muet quant au sort réservé à une future politique de condition féminine, pourtant déjà annoncée. À cela, s'ajoute carrément le mutisme entourant les moyens financiers consentis pour réaliser un tel projet. Dans un contexte de rationalisation des finances publiques tel que mis de l'avant dans le document *Briller parmi les meilleurs*, cette préoccupation des membres de la CRÉ de Montréal est loin d'être futile. Aussi, nous jugeons ne pas avoir tout en main pour donner notre consentement éclairé au nouveau contrat social auquel nous invite le Conseil.

1.2 Évolution de la stratégie québécoise

Le document de consultation invite la population québécoise à changer de stratégie en matière d'égalité, alors que du même souffle, et à plusieurs reprises, il nous rappelle que nous sommes les « leaders » en la matière au plan international. Nous comprenons que nous avons des instruments performants et qu'ils ont fait leurs preuves dans l'atteinte d'une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes. Bien sûr, nous comprenons aussi qu'il nous faut établir de nouveaux objectifs à atteindre, qu'il nous faut utiliser de meilleurs outils et des indicateurs fiables, mais le document de consultation n'explique pas pour autant les raisons motivant un tel changement de stratégie.

Aussi, nous avons été quelque peu étonnés de constater, dans la section 2.1.1 du document de consultation intitulée « Réaffirmer la vision de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui doit servir d'assise à l'action », que le concept des rapports sociaux de sexes inégalitaires, qui est et demeure la raison d'être et la raison justificative de la poursuite des actions en matière d'égalité, est à peine évoqué en note en bas de page au lieu d'être la pierre angulaire sur laquelle se bâtit l'argumentaire d'une politique de l'égalité entre les sexes. Ce choix méthodologique a pour conséquence de laisser planer un certain flou quant à la valeur accordée au concept des rapports sociaux inégalitaires entre les hommes et les femmes et à celui de la discrimination systémique qui en découle.

Pourtant, la CRÉ de Montréal est convaincue que les résultats positifs concernant la place des Québécoises, et la reconnaissance de leur rôle dans la société, ont été atteints précisément parce que les efforts concertés des militantes, des groupes de femmes, ainsi que ceux des grands acteurs socioéconomiques, sans oublier l'État, ont favorisé des lois et des politiques qui, non seulement reconnaissent la discrimination systémique basée sur le sexe qui handicapent les Québécoises, mais qui également agissent pour contrer ce phénomène. D'ailleurs, la création des instances gouvernementales telles que le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine, sont des réponses apportées à la discrimination systémique des Québécoises. Le document de consultation ne fait pas la preuve que ce phénomène a été éradiqué, bien au contraire.

Ce contexte fait en sorte que nous sommes incapables de nous prononcer clairement sur le nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes assorti de sept grandes orientations. Nous proposons donc trois actions à mener dans l'immédiat pour œuvrer efficacement à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces actions complémentaires assureront le retour d'une politique spécifique, la tenue d'un débat social et une meilleure application d'une mesure efficace pour l'atteinte de résultats tangibles. Nous formulons une première recommandation, de laquelle découleront les autres.

Plutôt qu'un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes basé sur une stratégie composée de trois approches (approche spécifique, approche transversale et une approche sociétale), nous recommandons trois actions distinctes :

- a. L'adoption d'une déclaration de principe par l'Assemblée nationale sur l'égalité entre les femmes et les hommes;
- b. La mise en place d'une politique spécifique en condition féminine ou pour l'égalité pour les femmes;
- c. L'utilisation généralisée de l'analyse différenciée selon les sexes pour toutes les politiques et lois du gouvernement du Québec.

1.3 L'absence de la population immigrante

La Conférence régionale des élus de Montréal tient à souligner l'importance des bilans et états de situation reproduits dans le document de consultation. Leur description tant des avancées que des obstacles à une réelle égalité entre les Québécoises et les Québécois sont, à tout le moins, un prérequis pour camper le travail qu'il reste à faire en matière d'égalité. En somme, les états de situation ont un impact majeur sur l'évaluation des diverses stratégies qu'il convient d'adopter, et les membres de la CRÉ de Montréal sont d'autant plus préoccupés de constater que les réalités de la population immigrante n'y figurent à peu près pas. C'est presque 10 % (9,9 %) de la population du Québec qui est ainsi rendu pratiquement ignorée.

Aussi, il est regrettable de ne pas avoir d'éclairage soutenu sur les rapports que la population féminine immigrante entretient avec la population masculine immigrante, tout comme il est regrettable d'avoir fait peu de cas des rapports sociaux inégalitaires entre la population immigrante et celle née ici. Il est vrai qu'à Montréal, l'identité de la métropole du Québec se bâtit avec celle de la population immigrante. Plus d'un Montréalais sur quatre est issu de l'immigration et la population immigrante montréalaise est composée presque également de femmes et d'hommes.

Négliger ainsi la réalité et la complexité de la diversité ethnoculturelle du quart de nos concitoyens et concitoyennes et des rapports sociaux entre eux, nous laisse perplexes, d'autant plus que le document de consultation fait lui-même état¹ de la nécessité d'avoir un éclairage sur les variations des pratiques amoureuses et sexuelles des jeunes adultes de diverses communautés. Toutefois, aussi préoccupante que soit cette situation, elle ne fait pas l'objet de recommandation.

Dans le même ordre d'idée, il est étonnant de constater que l'éclairage plus soutenu sur la population féminine immigrée porte sur la question de la pratique des mutilations génitales.

¹ P. 85 du document de consultation

Cet acte de violence criminelle grave et de violation des droits fondamentaux de la personne réclame notre attention et nos ressources ici au Québec, tout comme il nécessite d'interpeller les pays où ces pratiques ont lieu. Cela va de soi et, pour nous, il n'y a aucun compromis à faire, pour l'éradication de cette pratique. Aussi, il est important de bonifier cette recommandation afin qu'une éventuelle politique d'égalité travaille non seulement à soulager les femmes victimes de cette pratique mais contribue à son éradication.

Par ailleurs, tout en appuyant les deux axes d'intervention² qui invitent le gouvernement à faire progresser les questions d'égalité entre les sexes dans un contexte interculturel, la CRÉ de Montréal juge néanmoins qu'une éventuelle politique portant sur l'égalité entre les sexes devra lever le voile sur l'ensemble des conditions de vie de la population immigrante et des rapports sociaux entre les sexes.

Conséquemment, c'est pour pallier cette lacune, et celle également de l'absence de préoccupations portant sur la diversité ethnoculturelle du Québec, que la CRÉ de Montréal recommande que les réalités, les préoccupations et les rapports sociaux différenciés entre les sexes dans la population immigrante soient pris en compte et deviennent partie prenante de la démarche gouvernementale en matière d'égalité.

1.4 Les inégalités entre les Montréalaises et les Montréalais

En premier lieu, nous voulons souligner l'excellent portrait de la situation qui se retrouve en première partie de l'avis du Conseil du statut de la femme, *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Ce portrait montre bien les avancées des femmes dans la société québécoise et les inégalités et obstacles persistants à une réelle égalité de droit et de fait.

Malgré tous les efforts déployés, force est de constater que les écarts entre les femmes et les hommes demeurent, et même s'accroissent dans certains cas. Ainsi, dans une étude statistique³ que nous rendrons publique en janvier 2005, le comité Femmes et développement régional de la Conférence régionale des élus de Montréal dresse un portrait des différences entre les femmes et les hommes, selon les arrondissements de Montréal, tant en terme de revenu, de scolarité, de responsabilité parentale que de santé. Ainsi :

Le revenu total moyen des femmes équivaut à 68 % de celui des hommes. Le revenu total des femmes est de 23 012 \$, celui des hommes est de 33 888 \$, un écart de 10 876 \$. Trois femmes sur cinq se retrouvent dans la catégorie des revenus de moins de 20 000 \$ contre deux hommes sur cinq. Plus les revenus augmentent, plus les hommes sont représentés et, inversement, moins on retrouve de femmes. À peine 5 % des femmes se retrouvent dans la catégorie de revenu de 60 000 \$ et plus, catégorie où les femmes immigrantes sont sous-représentées, alors que 13 % des hommes s'y retrouvent au total dont 11 % de ce nombre d'hommes sont immigrants.

Dans tous les arrondissements, les revenus moyens des hommes sont plus élevés que ceux des femmes. L'écart augmente avec le revenu : ainsi, dans l'arrondissement Westmount, où l'on retrouve les salaires les plus élevés, le revenu total des femmes

² p.88 du document de consultation

³ Conférence régionale des élus de Montréal, Comité Femmes et développement régional, *Des différences et des similitudes Un portrait socioéconomique des femmes et des hommes de l'île de Montréal en 2001*, novembre 2004

équivalent à 38 % de celui des hommes avec un écart de 73 158 \$, tandis que dans l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc Extension, où l'on retrouve les plus bas salaires, le revenu total des femmes équivaut à 72 %, avec un écart de 3 838 \$.

Les hommes immigrants de Montréal ont comme source de revenu, à plus de 70 %, le revenu d'emploi, contre 62 % chez les femmes. Cette tendance se rapproche de celle de la population montréalaise soit de 73 %. Inversement, les femmes immigrantes puisent leurs ressources financières, beaucoup plus que les hommes, dans les transferts gouvernementaux avec 23 %, ce qui représente le double des hommes.

Le revenu moyen d'emploi des femmes équivaut à 70 % des hommes. Le revenu moyen des femmes est de 25 431 \$, celui des hommes est de 36 338 \$, un écart de 10 907 \$. La moitié des arrondissements de Montréal comptent une majorité de femmes travaillant à temps partiel. Par contre, dans tous les arrondissements, il y a une plus grande proportion de femmes que d'hommes travaillant à temps partiel.

Sur la population totale des 15 ans et plus, le pourcentage d'hommes actifs sur le marché du travail est beaucoup plus élevé que pour les femmes, 70 % contre 57 %. Chez la population immigrante, le pourcentage est de 68 % chez les femmes et 51 % chez les hommes. La proportion d'hommes et de femmes travaillant à temps plein est comparable. Le travail à temps partiel est en baisse comparativement à 1996.

Les femmes se retrouvent majoritairement dans les secteurs d'emploi traditionnellement féminins : fabrication, commerce de détail, santé et services sociaux. La même réalité est vécue chez les femmes immigrantes sauf qu'elles sont sur-représentées en fabrication, les femmes immigrantes sont deux fois plus présentes dans les usines.

En ce qui a trait au domaine d'étude, il est important de souligner que le quart des hommes diplômés le sont dans les techniques et métiers des sciences appliquées alors que chez les femmes, cette proportion se retrouve dans le domaine du commerce, de la gestion et de l'administration des affaires. On remarque des différences notables dans le domaine de la diplomation de l'enseignement, où les femmes sont représentées avec 13 % et les hommes avec 4 %.

Dans les professions liées à la santé, on note également une plus importante présence des femmes avec 13 % contre 5 % pour les hommes. Toutefois, les hommes sont représentés en grand nombre (24 %) dans les domaines techniques et les métiers de sciences appliquées, tandis que les femmes n'y sont présentes qu'à 4 %. Les deux sexes sont représentés en proportion relativement importante dans le commerce, la gestion et l'administration (20 % pour les hommes et 25 % pour les femmes). Les femmes sont très peu diplômées dans les domaines du génie, des sciences appliquées, des sciences agricoles et biologiques, des techniques et métiers des sciences, dans les mathématiques et en informatique.

Malgré un taux de scolarité à la hausse – 30 % de la population montréalaise a fréquenté l'université et a récolté un diplôme – le sort des femmes pauvres ne s'est guère amélioré. Malgré le fait que les Montréalaises sont un peu plus nombreuses que les hommes à posséder un diplôme post-secondaire, les écarts dans les revenus d'emploi se maintiennent et même s'agrandissent entre les femmes et les hommes. On remarque qu'une plus grande partie des femmes immigrantes a un niveau de scolarité se situant en deçà du diplôme d'études secondaires et que la majorité des hommes (51 %) et des femmes (58 %) de la

population immigrante n'ont aucun diplôme ou certificat. Le tiers des Montréalais de 15 à 24 ans ne fréquente pas l'école.

La pauvreté des femmes augmente à Montréal; voici quelques chiffres et données en bref qui illustrent de façon éclatante cette affirmation :

- L'écart de revenu entre hommes et femmes se maintient et même augmente au lieu de se réduire. En cinq ans, soit entre 1996 et 2001, une période pourtant considérée comme un période de croissance économique au Canada et en Amérique du Nord, en général, les femmes n'ont pas pu réduire de façon marquée l'écart structurel au niveau des revenus. Peu importe l'indicateur retenu (revenu moyen total, revenu moyen d'emploi, revenu des familles monoparentales, etc.) les écarts entre les femmes et les hommes subsistent.
- Une étude⁴ démontre que les personnes âgées qui résident dans les habitations à loyer modique (HLM) étaient des travailleurs et travailleuses et que ces personnes âgées sont majoritairement des femmes.
- Le pourcentage des familles monoparentales dirigées par une femme atteint maintenant 18 % des familles montréalaises. Les mères de ces familles sont à 40 % des femmes immigrantes.
- Le taux d'activité demeure plus faible chez les femmes, en particulier chez celles qui ont des enfants à la maison.
- Les femmes sont très présentes dans les postes à temps partiel et elles font toujours davantage d'heures de travail non rémunéré à la maison que les hommes.

Les femmes montréalaises sont encore très souvent minoritaires dans les lieux de décision. Bien que la Ville de Montréal ait adopté la Déclaration mondiale des femmes dans la gouvernance locale⁵ et qu'elle vient de créer un Conseil des Montréalaises qui a pour mandat de conseiller le comité exécutif et le conseil municipal sur toutes les questions ayant un impact sur les conditions de vie des Montréalaises, et d'élaborer une politique d'égalité entre les femmes et les hommes, nous constatons que la parité au sein des instances décisionnelles politiques de la Ville n'est pas atteinte.

Ainsi, dans l'ensemble des élus de la Ville de Montréal, on retrouve 32 femmes sur une possibilité de 105, soit 30 %; trois d'entre elles sur une possibilité de 12 (soit 25 %) ont été nommées à l'Exécutif. Elles ne sont que 4 femmes sur 18 (soit 22 %) membres des 4 comités stratégiques et aucune d'entre elles n'exerce la présidence du comité. On note la présence de 9 mairesses d'arrondissement sur 27, soit 33 %. Trois femmes sur une possibilité de 14 (soit 21 %) ont été nommées à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Au niveau administratif, la présence des femmes dans les postes de haute direction est encore plus faible. Ainsi, on retrouve 2 femmes sur 11, soit 18 %, à la direction générale et à la direction des services centraux, alors que l'on retrouve un faible 7% (2 sur 27) de présence féminine à la direction d'arrondissement.

Malgré les engagements et les mesures prises depuis plusieurs années, la parité n'existe pas non plus à la Conférence régionale des élus de Montréal. La représentation des femmes au conseil d'administration et au comité exécutif est respectivement de 35 % et de 43 %. En chiffres absolus, au conseil d'administration: 37 femmes sur 74 sièges dont deux

⁴ Forum des citoyens aînés de Montréal, *Étude descriptive des aîné(e)s vulnérables vivant en HLM*, (septembre 2004)

⁵ Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA), *Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local*.

vacants; parmi les élus : 24 femmes sur 74 et parmi les représentants socio-économiques : 13 femmes sur 37. Au comité exécutif : 6 femmes sur 14.

Au niveau des commissions scolaires, la situation est semblable. Globalement dans les cinq commissions scolaires présentes sur l'île de Montréal, les femmes représentent 35 % des commissaires élues (39 femmes sur 112 commissaires). Nommément : la Commission scolaire Lester-B. Pearson, 7 femmes sur 21, soit 33 %; la Commission scolaire de la Pointe-de-l'île, 8 femmes sur 21, soit 38 %; la Commission scolaire English-Montréal: 6 femmes sur 22, soit 27 %; la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys: 11 femmes sur 27, soit 41 % et la Commission scolaire de Montréal: 7 femmes sur 21, soit 33 %.

La parité n'est pas atteinte dans les autres structures étatiques telles le Conseil régional des partenaires du marché du travail : 8 femmes sur 24 sièges, soit 33 %; l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal : 7 femmes sur 16 membres, soit 44 %. Elles sont également peu présentes dans les conseils d'administration des sociétés privées.

À cet effet, le comité Femmes et développement régional a initié plusieurs actions, avec entre autres, la participation financière du gouvernement du Québec par l'entremise du programme *À égalité pour décider*. Ainsi, nous avons soutenu des campagnes de sensibilisation sur les élections dans les commissions scolaires et dans le réseau de la santé et des services sociaux, organisé des sessions de sensibilisation sur la réorganisation municipale et les enjeux pour les femmes, etc. Nous avons également produit un document⁶ sur les obstacles que rencontrent les femmes qui siègent dans des instances décisionnelles.

⁶ Comité Femmes et développement régional, Conseil régional de l'île de Montréal, *Portrait de femmes siégeant aux instances décisionnelles dans les organismes de développement local et régional sur l'île de Montréal*, (2001)

Chapitre deux : approches proposées

Le document de consultation nous propose trois approches pour concrétiser l'idéal d'égalité véhiculé dans le document.

Nous reprendrons dans les pages qui suivent ces trois leviers en les commentant. Ainsi, pour nous, le premier levier, l'approche spécifique, devient une politique spécifique en matière de condition féminine, tandis que le deuxième levier, l'approche transversale nous semble essentielle. Pour ce qui est du troisième levier, l'approche sociétale, nous considérons qu'il s'agit non pas d'un levier d'intervention mais d'un débat de société qui devrait interpeller toutes les Québécoises et tous les Québécois.

2.1 Approche spécifique ou nouvelle politique spécifique ?

L'état de situation dressé dans les premières 25 pages de l'avis du Conseil se termine sur un nouveau constat qui, entre autres, indique que « l'opinion publique fortement répandue considère que l'égalité pour les femmes au Québec est atteinte, grâce en grande partie à leur réussite scolaire »⁷.

C'est probablement une des grandes difficultés, et nous ajouterions même une des grandes mystifications, auxquelles on se heurte actuellement. Les avancées, parfois fulgurantes, des femmes dans certains domaines laissent croire que l'égalité entre les femmes et les hommes est atteinte. Or, malgré une égalité de droit, il n'en est rien comme le démontrent les quelques statistiques mentionnées précédemment. Dans notre société, les inégalités basées sur la discrimination sexuelle sont moins flagrantes qu'il y a trente ans, mais elles demeurent. Elles sont par ailleurs plus difficiles à démontrer et exigent des études et une expertise plus approfondie qu'avant.

Ainsi, en est-il de la fréquentation scolaire. Il est vrai que les jeunes hommes ont un taux de décrochage scolaire plus élevé que les jeunes filles. Il faut également souligner que le décrochage scolaire pour les deux sexes est plus important dans les milieux socio-économiques défavorisés comme le démontre notre étude statistique⁸. Ainsi dans l'arrondissement Westmount, milieu économiquement favorisé, 62 % des personnes de plus de 20 ans ont un diplôme d'études universitaires, 6 % des personnes de plus de 20 ans n'ont pas de diplôme d'études secondaires et 18 % de la population âgée de 15 à 24 ne fréquentent pas l'école. Inversement, dans l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc Extension, milieu défavorisé, on y retrouve 17 % des personnes de plus de 20 ans ayant un diplôme universitaire, 40 % des personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires et 35 % de la population de 15 à 24 ne fréquente pas l'école.

Cependant, l'écart salarial persistant entre les travailleuses et les travailleurs lance le message suivant aux étudiantes et étudiants : les études sont moins importantes pour gagner sa vie lorsqu'il s'agit du groupe des hommes et, inversement, le groupe des femmes, pour gagner sa vie, doit étudier. Ce que nous démontre la même étude statistique, et qui nous préoccupe particulièrement, c'est la faible diversification des choix vocationnels des jeunes femmes, leur absence dans les domaines d'étude à forte pénurie de main-d'œuvre

⁷ page 28 du document de consultation

⁸ voir note 3

ou demandant un haut savoir technologique. Ce sont pourtant ces emplois de haut savoir technologique qui sont déjà les emplois d'avenir dans la Métropole québécoise.

C'est probablement en constatant les différences socio-économiques entre les femmes et les hommes que le document de consultation nous invite, avec la première orientation, à « favoriser la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de valeurs et de comportements égalitaires ». C'est un objectif fort louable que nous approuvons. Cependant, cela relève d'un large débat public que nous devrions avoir alors que la responsabilité gouvernementale est de faire en sorte que les femmes jouissent des mêmes droits et privilèges, et de s'assurer qu'il y ait une véritable égalité entre les sexes. D'ailleurs, l'histoire des luttes féministes illustre que les femmes revendiquaient des droits que les hommes avaient déjà : les femmes recherchaient l'égalité que les hommes avaient entre eux (droit de vote, droit au travail, droit d'héritage...). Malheureusement, disent certaines personnes, revendiquer l'égalité selon les sexes n'est pas synonyme de l'égalité sociale, même si la pensée féministe la plus largement répandue au Québec prône une meilleure répartition de la richesse entre toutes les personnes. C'est donc le maintien de deux groupes de sexe différent, où un groupe a plus de droits et de pouvoirs que l'autre, qui fait que l'on parle d'une discrimination systémique envers le groupe dominé, dans ce cas-ci, les femmes.

La CRÉ de Montréal juge que l'avis du Conseil a été peu loquace en matière de discrimination systémique. Dans les faits, les deuxième et troisième parties de l'Avis abordent peu la discrimination systémique, pas plus qu'elles n'abordent clairement et courageusement le rapport de pouvoir (ou de résistance au changement) entre les femmes et les hommes. Nous déplorons cette lacune et aussi le changement de ton entre les deux parties du document. L'avis du Conseil fait comme si l'égalité entre les femmes et les hommes était atteinte et que désormais nous n'avons qu'à rester vigilants pour conserver cet équilibre presque parfait, comme s'il n'y avait plus un groupe ayant moins de pouvoir que l'autre groupe. C'est sûrement pourquoi le verbe le plus utilisé pour rendre compte de l'approche spécifique de la stratégie est « maintenir ».

Pour contrer cette discrimination systémique, il faut donc faire des changements sociaux importants dans les lois et politiques qui nous régissent ainsi que dans les coutumes et les mentalités. Pour y arriver le plus efficacement possible, il faut créer, tel que nommé par la Convention internationale⁹ et signée par le Canada, des mesures temporaires spéciales telles que déjà mises en place par le gouvernement du Québec : le programme d'accès à l'égalité en emploi, l'implantation de services d'orientation pour les métiers non traditionnels, la création du Conseil du statut de la femme, le programme *À égalité pour décider*, etc. Les mesures et programmes spécifiques mis sur pied à l'intention des Québécoises ont accéléré le « rattrapage » des femmes, dans différents domaines et secteurs, pour qu'elles soient considérées à égalité des hommes. Il faut poursuivre nos efforts collectifs et c'est pourquoi nous demandons une politique spécifique en condition féminine qui maintiendra, le cas échéant, des actions, des mesures, mais en développera aussi de nouvelles pour contrer la discrimination systémique.

Il faut aussi garder en mémoire que nombre de ces mesures spécifiques destinées aux femmes ont été bénéfiques à toute la société. Pensons ici aux mesures de congés parentaux qui n'auraient pas vu le jour sans les congés de maternité.

⁹ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (recommandation numéro 25 au sujet des mesures temporaires)

Conséquemment, la CRÉ de Montréal recommande que soit élaborée, dans les plus brefs délais, une politique portant spécifiquement sur l'égalité des femmes (ou de condition féminine) pour enrayer les causes de la discrimination systémique dont elles sont l'objet.

Nous considérons, à l'instar du groupe des 13¹⁰ et de plusieurs comités femmes des anciens Conseils régionaux de développement que les cinq enjeux suivants devraient être partie prenante de cette politique:

- le rôle central et majeur de l'État, dans l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et la fin de la discrimination systémique envers les femmes, en réaffirmant clairement son adhésion à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- la reconnaissance du travail rémunéré et non rémunéré des femmes;
- l'autonomie et la sécurité économique des femmes;
- les violences faites aux femmes;
- et la représentation des femmes dans les institutions politiques et les structures décisionnelles tant au plan national, régional que local.

Plusieurs des éléments ci-haut mentionnés se retrouvent inclus dans les orientations du document de consultation. Notons rapidement que l'orientation 2 sur la promotion de l'égalité économique entre les femmes et les hommes et la correction des inégalités, l'orientation 4, qui porte sur l'amélioration des services de santé et de bien-être et celle bien précise sur l'élimination de toute violence (orientation 5) ou encore la 6^e sur la participation des femmes au pouvoir sur les plans national, régional et local.

Par ailleurs, dans une perspective d'équité entre les régions, cette politique doit comporter des balises nationales tout en incitant à la mise en œuvre d'initiatives régionales avec des actions et des indicateurs de résultats régionaux pour tenir compte des situations particulières.

Ainsi, soutenue par le gouvernement, la CRÉ de Montréal pourrait travailler encore plus activement dans le cadre de trois de ces dossiers importants :

Premièrement, la discrimination vécue par les femmes immigrantes. Nous rappelons que plus d'un Montréalais sur quatre est immigrant et que la population immigrante montréalaise est composée presque également de femmes et d'hommes.

Deuxièmement, le développement d'un axe important de travail sur l'entrepreneuriat au féminin. Pour ce faire, nous aimerions avoir accès au programme Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat au féminin (FIEF), programme dédié aux femmes entrepreneures dans les régions-ressources.

¹⁰ Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), Centre de documentation en éducation des adultes et condition féminine (CDEACF), Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), Cybersolidaire, Fédération des femmes du Québec (FFQ), Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec (FRHFVDQ), Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN), Femmes autochtones du Québec inc, Femmes regroupées en options non traditionnelles (FRONT), L'R des centres de femmes, Nouveau Départ, Regroupement Naissance_Renaissance, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale (RPMHTFVVC), Regroupement québécois des CALACS, Relais-femmes, Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ), Réseau des tables régionales des groupes de femmes, Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF).

Troisièmement, la place paritaire des femmes dans les instances locales et régionales. Il nous semble que les efforts soutenus pour assurer le nombre paritaire de femmes et d'hommes dans les instances locales, régionales et nationales doivent être consentis pour atteindre notre objectif. Notons le résultat probant de l'Assemblée nationale du Pays de Galle où, aux dernières élections proportionnelles de 2003, les femmes représentent la moitié des élus. C'est le plus haut degré de parité de toutes les assemblées législatives du monde.

D'après l'Union interparlementaire, le Canada se classe au 36^e rang sur 181 pays pour son pourcentage de femmes membres de parlements nationaux (20,6 % en 2000). Au Québec, depuis avril 2003, les femmes représentent 30 % des membres de l'Assemblée nationale. C'est un énorme progrès par rapport au 1,1 % de femmes élues en 1962 et au 6,6 % en 1981. Mais tel qu'indiqué dans le bulletin de nouvelles du Mouvement pour la représentation équitable du Canada (août 2003), et si la tendance se maintient, il faudra attendre l'an 2050 pour parvenir à la parité réalisée au Pays de Galle.

Dans le but de remédier à cette situation inégalitaire de représentation politique et décisionnelle, nous demandons que le programme *À égalité pour décider* demeure et soit bonifié. Nous souhaitons également récupérer notre droit d'y soumettre une demande financière, droit perdu suite à changement de statut légal.

Pour ces raisons, la CRÉ de Montréal recommande que la politique en condition féminine comporte des balises nationales avec des indicateurs de résultats clairs et permette la mise en œuvre d'actions régionales pour des besoins et préoccupations propres à chaque région.

Cependant, il ne faut pas confondre l'utilisation d'une politique, aussi pertinente soit-elle, avec une volonté politique clairement énoncée en faveur de la réduction des inégalités des femmes dans les lois et programmes gouvernementaux. Une des façons d'exprimer cette volonté politique claire consisterait à nommer une ministre responsable en condition féminine. Celle-ci serait secondée par le Secrétariat à la condition féminine qui pourrait lui fournir l'expertise et le soutien administratif nécessaire à la réalisation de son mandat. Le Conseil du statut de la femme, par son mandat de consultation et d'étude, pourrait également être mis à contribution.

Pour ces raisons, la CRÉ de Montréal recommande que le gouvernement du Québec nomme une ministre responsable de la condition féminine; que cette ministre soit secondée dans son mandat par le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme, organismes différents gardant leur mission respective d'origine.

2.2 L'approche transversale

Pour éliminer la discrimination systémique envers les femmes, le Conseil du statut de la femme met également de l'avant la nécessité d'avoir une approche transversale qui « vise à ce que l'appareil gouvernemental intègre, dans ses façons de faire et ses décisions, une préoccupation pour l'égalité entre les femmes et les hommes ». Ceci implique bien sûr un examen des lois, des politiques, programmes et services publics : a-t-on tenu compte des effets différents de ceux-ci sur la situation des femmes et la situation des hommes ? Comment assure-t-on un traitement équitable de ces deux groupes et comment corrige-t-on les inégalités ?

Nous abondons dans le sens du Conseil du statut de la femme qui met en évidence l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes ou de l'approche intégrée de l'égalité, surtout lors des étapes de conception et d'application des futures politiques. Malgré les sept projets d'utilisation de cette analyse dans différents ministères menés sous la gouverne du Secrétariat à la condition féminine, nous constatons tous les efforts que les ministères ont à fournir ne serait ce que pour présenter des données ventilées. Ce sont ces difficultés, de montrer que la situation des femmes et des hommes est différente et de déceler les impacts différents des grandes visions, ou grandes politiques dites universelles, qui a fait que le comité *Femmes et développement régional* est intervenu lors du Forum régional portant sur le document *Briller parmi les meilleurs* pour suggérer de faire la collecte de données ventilées selon les sexes et d'en faire une analyse.

D'ailleurs, le comité *Femmes et développement régional* a déjà produit, au cours de l'année 2000, un guide sur l'utilisation de ce moyen dans un contexte de développement régional¹¹.

De plus, il faudrait, dans l'analyse qui est faite des données ventilées par sexe, porter une attention particulière au groupe qui est le plus souvent discriminé en raison de son sexe, les femmes. Il faudrait aussi porter une attention particulière aux groupes qui sont multi-discriminés. Nous pensons ici aux femmes immigrantes, aux femmes autochtones, aux femmes handicapées, aux femmes lesbiennes.

Il faudra sensibiliser les acteurs politiques, sociaux, économiques à cette approche qui, redisons-le, n'est pas une panacée mais un outil de plus pour contrer la discrimination systémique.

Afin que l'utilisation de cette méthode soit normalisée et homogène parmi les décideurs et planificateurs tant nationaux que régionaux, la CRÉ de Montréal recommande que le gouvernement mette en place des formations pour l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes, ou l'approche intégrée de l'égalité, et généralise son utilisation.

2.3. L'approche sociétale

Dans le document de consultation, l'approche sociétale fait référence à l'intégration des hommes comme sujets et acteurs de l'égalité entre les femmes et les hommes et vise à interpeller les diverses composantes de la société¹², à soutenir la responsabilité et la participation des hommes à la construction de l'égalité, formaliser des alliances avec les conférences, les commissions scolaires, les municipalités les entreprises, les médias, les partis politiques et les syndicats¹³.

Il nous semble que l'approche sociétale, le troisième levier de la stratégie, mériterait un plus large débat social que ne permet pas une commission parlementaire. Rappelons ici que les problèmes des hommes évoqués dans le document ne proviennent pas du fait qu'ils font partie d'un groupe discriminé ou de rapport de pouvoir inégal entre les sexes. On ne peut donc pas en traiter de la même manière que l'élimination de la discrimination systémique

¹¹ Comité Femmes et développement régional, Conseil régional de développement de l'île de Montréal, *Pour un développement égalitaire sur l'île de Montréal : l'analyse différenciée selon les sexes* (2000)

¹² page 39 du document de consultation

¹³ page 41 du document de consultation

envers les femmes. Il ne s'agit pas de mettre en place des mesures pour atteindre l'égalité, pour permettre une diversification professionnelle des femmes ou pour corriger les inégalités provoquées par une inégalité de traitement. Il s'agit plutôt de changer des mentalités, aller chercher l'adhésion de la plus large portion de la population québécoise pour changer nos manières d'être comme citoyenne et citoyen, comme parent, comme travailleuse et travailleur.

Le document de consultation fait largement état de ce besoin de transformer les rôles sociaux (1^{ère} orientation), de reconnaître la parentalité et mettre en place une meilleure articulation des temps sociaux (3^e orientation), d'assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement (7^e orientation). Nous croyons cependant que pour s'engager dans ces modifications profondes de société, il faut pouvoir en discuter largement ce que ne permet pas le cadre d'une commission parlementaire.

D'ailleurs plusieurs des enjeux mentionnés plus haut ont fait l'objet de consultations gouvernementales. Nous pensons ici à la consultation précédant le dépôt d'un projet de politique en conciliation travail-famille. La CRÉ de Montréal y a déposé un avis au gouvernement (que nous annexons au présent mémoire) et suivra de près les travaux menant à l'adoption d'une politique.

À partir de l'expertise développée par le comité Femmes et développement régional et les prises de positions antérieures de la CRÉ de Montréal, nous ne nous sentons pas prêts à donner notre avis sur plusieurs des orientations proposées. Nous sommes cependant prêts à participer à un large débat public qui permettra à l'État québécois de promulguer une Déclaration de principe sur l'égalité des femmes et des hommes.

Pour y arriver, nous suggérons un débat national regroupant le plus largement possible tous les acteurs socio-économiques et politiques. Ce débat pourrait être précédé par des rencontres régionales pour assurer la prise de parole du plus grand nombre de citoyennes et de citoyens.

Pour faire en sorte que toutes et tous se sentent interpellés par ce débat, nous croyons qu'il devrait être organisé par un organisme déjà existant, reconnu pour son impartialité. Nous ne retenons pas l'idée de la création d'un Conseil de l'égalité : créer un organisme pour organiser un débat de société semble inapproprié. En tout respect pour le mandat que nous portons au Conseil du statut de la femme, nous croyons que cet organisme pourrait être jugé comme partie prenante du débat et donc ne serait pas vu comme impartial. Nous pensons ici à la Commission des droits de la personne qui, par nature, doit s'assurer que les citoyennes et citoyens bénéficient des droits en toute égalité et équité. D'ailleurs, la Déclaration de principe de l'égalité entre les femmes et les hommes viendrait renforcer la Charte québécoise des droits et libertés, charte déjà à la base du travail de la Commission.

C'est pour ces raisons que la CRÉ de Montréal recommande que le gouvernement du Québec organise un large débat national de société sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui aura pour objectif de mettre au point une déclaration de principe à être votée par l'Assemblée nationale. Ce débat national pourrait être précédé par des rencontres régionales afin de permettre au maximum de citoyennes et de citoyens de participer.

Nos recommandations en bref

La Conférence régionale des élus de Montréal recommande :

1. Plutôt qu'un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes basé sur une stratégie composée de trois approches (approche spécifique, approche transversale et une approche sociétale), nous recommanderons trois actions distinctes :
 - a) L'adoption d'une déclaration de principe de l'Assemblée nationale sur l'égalité entre les femmes et les hommes;
 - b) La mise au point d'une politique spécifique en condition féminine ou pour l'égalité pour les femmes;
 - c) L'utilisation généralisée de l'analyse différenciée selon les sexes pour toutes les politiques et lois du gouvernement du Québec
2. Que les réalités, les préoccupations et les rapports sociaux différenciés entre les sexes dans la population immigrante soient pris en compte et deviennent partie intégrante de la démarche gouvernementale en matière d'égalité.
3. Que soit élaborée, dans les plus brefs délais, une politique portant spécifiquement sur l'égalité des femmes (ou de condition féminine) pour enrayer les causes de la discrimination systémique dont elles sont l'objet.
4. Que la politique en condition féminine comporte des balises nationales avec des indicateurs de résultats clairs et permette la mise en œuvre d'actions régionales pour des besoins et préoccupations particulières dans les différentes régions.
5. Que le gouvernement du Québec nomme une ministre responsable de la condition féminine; que cette ministre soit secondée dans son mandat par le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme, organismes différents gardant leur mission respective d'origine.
6. Que le gouvernement mette en place des formations pour l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes, ou l'approche intégrée de l'égalité, et généralise son utilisation.
7. Que le gouvernement du Québec organise un large débat national de société sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui aura pour objectif de mettre au point une déclaration de principe à être votée par l'Assemblée nationale. Ce débat national pourrait être précédé par des rencontres régionales afin de permettre au maximum de citoyennes et de citoyens d'y prendre part.

Comité Femmes et développement régional

Liste des membres

Meagher, Hélène, Présidente du Comité *Femmes et développement régional*,
Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Majeau, Sylvie, Vice-Présidente du Comité *Femmes et développement régional*,
Conseil régional FTQ - Montréal métropolitain

Bérubé, Michèle, Agence de santé et de services sociaux de Montréal

Boucher, Josée, Direction du développement social – Ville de Montréal

Bourgault, France, Table régionale des centres de femmes Montréal-Laval

Dalio, Francesca, Table des groupes de femmes de Montréal

Dufresne, Francine, Forum des aînés de l'île de Montréal

Fournier, Danielle, Université de Montréal - École de Service social

Laliberté, Carine, Collège communautaire de Montréal

Leahey, Marie, Conférence régionale des élus de Montréal

Mibel, Kerlande, La Compagnie F, entrepreneurship pour femmes

Pagé, Claire, Conseil central du Montréal métropolitain - CSN

Pou, Tepny, Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

Thollon, Marie-André, Créations etc.

Conférence régionale des élus de Montréal

1550, rue Metcalfe, bureau 810 Montréal (Québec) H3A 1X6 Tél.: 514 842-2400 Téléc.: 514 842-4599

**AVIS RÉGIONAL POUR UNE POLITIQUE
DE CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES**

Octobre 2004

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	4
2. PROFIL RÉGIONAL	6
2.1 Les familles.....	6
2.2 Le marché du travail	6
3. PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGIONALES	9
3.1 La pauvreté	9
3.2 Les familles à faible revenu	11
3.3 Les immigrant-e-s	11
3.4 Les aîné-e-s.....	12
3.5 Les études et la formation.....	14
Les parents étudiants	14
La formation.....	14
Le décrochage scolaire	15
3.6 La garde des enfants	15
Les services de garde éducatifs 0-4 ans	15
La garde des 5-12 ans.....	15
3.7 Le cadre de vie urbain	17
L'habitation	17
Les transports.....	18
Les municipalités	18
L'action communautaire autonome	19
3.8 Les différents temps à concilier.....	19
4. NOS RECOMMANDATIONS.....	20
5. RÔLE DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL.....	25
6. ANNEXES	
6.1 Vision régionale concertée sur la famille	
6.2 Rapport de recherche et recommandations sur la problématique de la garde des 5-12 ans hors des périodes scolaires	
6.3 Liste des membres du Comité Famille	

INTRODUCTION

Définie dans la loi 34 comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional, la Conférence régionale des élus de Montréal favorise la concertation des partenaires de la région et formule, selon le cas, des avis sur le développement de la région.

La CRÉ de Montréal porte une attention particulière à la dimension familiale. Un Comité Famille, mis sur pied en février 2004, réunit les principaux acteurs régionaux concernés en provenance des milieux communautaire, syndical, de la santé, de l'éducation, des services de garde et représentatifs de la population.

Le Comité Famille définit la famille comme une composante importante de la société. Elle est une communauté de personnes, de fonctions, de droits et de devoirs, et une réalité affective, éducative, civique, économique et sociale. Cadre naturel du développement et du bien-être de tous ses membres, elle est un lieu privilégié d'échanges, de transmission et de solidarité entre les générations.

Le Comité a pour mission de promouvoir la place de la famille dans le développement de l'île de Montréal. Il considère que la famille est une richesse collective qui doit être valorisée, respectée, recevoir protection, soutien et accéder aux droits et services nécessaires pour exercer pleinement ses fonctions et ses responsabilités. Dans l'actualisation de sa mission, le Comité s'appuie sur des valeurs de respect, de justice sociale et de solidarité.

Le Comité Famille vise les objectifs suivants :

- Développer et promouvoir une vision régionale concertée pour la valorisation et l'amélioration des conditions de vie des familles en lien avec le développement social, culturel et économique de l'île de Montréal.
- Sensibiliser la communauté montréalaise aux réalités plurielles et aux besoins diversifiés des familles de la région.
- Promouvoir la mise en œuvre de politiques et programmes qui tiennent compte des constats et des enjeux liés à la situation des familles et à leur épanouissement sur l'île de Montréal.
- Soutenir l'adaptation des milieux de vie et la mise en place de conditions favorables à la vie familiale.

Le présent avis rend compte des préoccupations régionales exprimées par une diversité d'acteurs socioéconomiques, des réflexions des membres du Comité Famille et du Comité exécutif de la CRÉ et formule des recommandations au regard de la conciliation famille-travail-études. Il reflète les consensus établis par les acteurs qui assument un leadership sur les questions familles dans la région montréalaise.

Dans un premier temps, des commentaires généraux sont formulés, tant au regard du document de consultation qu'à celui plus large de la politique familiale du Québec. On présente ensuite les principales préoccupations soulevées en lien avec les particularités régionales et l'articulation des divers temps des familles, ainsi que les recommandations qui en résultent. Finalement, on y précise le rôle que pourrait jouer la CRÉ de Montréal dans l'adaptation régionale de mesures découlant d'une politique de conciliation famille-travail.

1. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

La Conférence régionale des élus de Montréal, et plus particulièrement les membres du Comité Famille, ont accueilli favorablement l'intention du ministre Claude Béchard d'élaborer une politique au regard de la conciliation travail-famille, et c'est avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance du document servant de base à la consultation menée à ce sujet.

Cette démarche démontre une volonté d'adapter le monde du travail aux nouvelles réalités familiales, alors que trop souvent ce sont les familles qui doivent composer avec les exigences professionnelles. Nous estimons en ce sens que **la politique à venir devrait faire prédominer la famille sur le travail et s'intituler en conséquence, soit une politique de conciliation famille-travail-études**. Le document brosse un bon portrait de la situation, et résume bien les différentes approches et actions dans ce domaine sans pour autant choisir des pistes d'actions précises. Ceci permet aux acteurs de proposer des actions adaptées aux réalités de leur région.

La Conférence est totalement en accord avec l'énoncé du document selon lequel la conciliation famille-travail constitue un enjeu à la fois du développement économique et du développement social. Nous souscrivons également au principe que les familles constituent une richesse pour notre société, et qu'en ce sens, elles doivent être soutenues collectivement.

Soulignons à cet égard les efforts consentis depuis quelques années par le gouvernement qui a intensifié ses actions et son soutien envers les familles. Le déploiement d'un réseau de services de garde universels, éducatifs et à contribution réduite, les nouvelles mesures *Soutien aux enfants* et la *Prime au travail*, ainsi que la construction de logements sociaux en sont de bons exemples. Nous sommes d'avis qu'il faut soutenir et améliorer les programmes sociaux et nous y reviendrons plus loin.

L'importance accordée à la participation au marché du travail comme gage de l'autonomie économique et d'une place active dans la société mérite toutefois d'être nuancée. Plusieurs personnes actualisent leur participation à la société par d'autres biais que le travail. De plus, l'occupation d'un emploi gratifiant, qui permet de s'accomplir comme individu et de contribuer à la société n'est malheureusement pas à la portée de tout le monde.

Dans son mémoire sur l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, le Conseil régional de développement de l'île de Montréal relevait à ce sujet :

- la situation des gens pour qui l'emploi n'est pas une avenue leur permettant de sortir de la pauvreté;
- le chômage persistant pour une partie de la population;
- l'exclusion sociale qui affecte des groupes de personnes marginalisés (Ex. : personnes vivant des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, jeunes de la rue, etc.).

Le travail précaire, les situations de chômage répétitif, les difficultés d'intégration sociale et professionnelle vécues plus durement par certains groupes de la population sont

autant de facettes du marché du travail qui contribuent davantage à l'exclusion des personnes qu'à leur participation active à la société.

De plus, bon nombre de travailleuses et de travailleurs à faible revenu vivent sous le seuil de la pauvreté, ce qui ne permet pas de combler leurs besoins essentiels, tandis que d'autres doivent cumuler plusieurs emplois pour atteindre un relatif équilibre économique, limitant ainsi le temps pouvant être consacré à leur vie personnelle, familiale et citoyenne.

Nous souhaitons certes une politique qui permette de mieux vivre en famille tout en participant au marché du travail, mais nous souhaitons également l'amélioration des conditions dans lesquelles vivent les familles. La conciliation famille-travail-études constitue un défi pour la majorité, mais se vit différemment selon le niveau de revenus dont on dispose.

Le projet de politique sur la conciliation famille-travail-études devrait s'inscrire dans **une politique familiale globale**, dont les fondements et les valeurs orienteraient les décisions gouvernementales dans tous les domaines qui concernent les familles. Une telle politique devrait transparaître dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux et permettre une meilleure cohésion des interventions touchant les familles.

2. PROFIL RÉGIONAL

Montréal est la principale région métropolitaine francophone de l'Amérique du Nord et constitue un véritable moteur de développement économique pour le Québec. Près du quart des familles de la province y résident.

Le milieu urbain montréalais se distingue des autres régions à bien des égards, notamment par la densité et la diversité culturelle de sa population, une importante activité économique, la présence de nombreuses infrastructures, tant au niveau des transports, du loisir, que des institutions d'enseignement ou de la santé, mais également par le taux de pauvreté le plus élevé de la province.

2.1 LES FAMILLES

La population de l'île de Montréal représente 25% de l'ensemble de la population du Québec, soit 1,8 million de résidents. On dénombre 466 595 familles, dont 80% sont des couples et 20% sont des familles monoparentales. La majorité de ces dernières (84%) ont une femme comme chef de famille. Montréal compte 29,0% des familles monoparentales du Québec.

Plus du tiers des familles de Montréal n'ont pas d'enfant (37%), 31% ont un seul enfant, 22% ont deux enfants et 10% comprennent trois enfants et plus. Parmi les familles avec enfants, 55,2% sont composées de couples mariés, 11,8% de couples en union libre, et 33,0% sont des familles monoparentales.

2.2 LE MARCHÉ DU TRAVAIL

En juillet 2004, on dénombrait 907 200 emplois sur l'île, soit près du quart des emplois du Québec. Le taux d'activité des gens de 15 ans et plus est de 65,9%, le taux d'emploi est de 58,8% et le taux de chômage est de 8,9%. La ville accueille près d'un million de travailleurs, soit 70% de l'emploi régional.

En 2001, les travailleurs rémunérés comptaient pour 93,3% de la population des 15 ans et plus de la ville, alors que les travailleuses et travailleurs autonomes représentaient 6,5%. Les hommes affichent la plus forte concentration de travailleurs autonomes, soit 8%. Ce taux est de 4,9% chez les femmes¹.

On compte 17,1% de la population active qui travaille dans les entreprises de fabrication, et 10,2% dans les services de soins de santé et de services sociaux. Une très grande majorité (88,2%) travaille de façon régulière dans un même lieu de travail à l'extérieur de leur résidence, alors que 5,5% travaille à domicile².

Les emplois à temps partiel constituent 18,6% du total des emplois à Montréal, ce qui est similaire dans l'ensemble du Québec, où les emplois à temps partiel représentent

¹ Source : Observatoire économique et urbain, Service du développement économique et urbain, Ville de Montréal, selon les données du recensement 2001 de Statistique Canada

² Source : Observatoire économique et urbain, Service du développement économique et urbain, Ville de Montréal, selon les données du recensement 2001 de Statistique Canada

18,4% du total des emplois. À Montréal, le secteur de la production de biens en comporte 4,6% tandis que le secteur des services en compte 22%³.

Les entreprises de l'économie sociale, et plus largement de l'entrepreneuriat collectif sont particulièrement présentes sur le territoire. On dénombre 250 entreprises dans ce secteur, 262 CPE, et plus de 500 coopératives et OBNL d'habitation. En 2003, elles représentent plus de 6 000 emplois dans la région, et génèrent plus de 265M\$ en volume d'activités qui contribuent directement à l'insertion de personnes en emploi ainsi qu'à la production de biens et de services utiles socialement. On reconnaît la pertinence de l'économie sociale dans des domaines où elle a eu l'occasion de se déployer, notamment en logement social, dans les services de maintien à domicile pour les aînés et dans les services de garde à l'enfance.

Dans la Ville de Montréal, 8% des résidents de la ville travaillent en dehors de cette dernière et, surtout, 35% de la main-d'œuvre des entreprises de la ville habite à l'extérieur de celle-ci⁴.

Le taux d'activité est toujours plus élevé chez les hommes que les femmes. Il augmente chez les deux sexes lorsqu'il y a présence d'enfants. Le plus fort taux chez les hommes se situe lorsqu'il y a présence d'enfants en bas âge. Celui des femmes diminue cependant lorsqu'il y a des enfants de tous âges à la maison.⁵

Les jeunes de 15 à 24 ans sont les plus affectés par le chômage puisque 13,2 % de ceux-ci sont à la recherche d'emploi, comparativement à 8,9% pour l'ensemble des 15 ans et plus de la région.

Les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement et celui de la santé et des services sociaux représentaient en 1996 près de 30% des emplois de la Ville de Montréal⁶. Bien qu'il y ait eu des avancées au sein des grandes entreprises, nous croyons que **l'information et la sensibilisation à la conciliation famille-travail-études doivent se poursuivre**, notamment au sein des organisations publiques et parapubliques, où on retrouve entre autres un grand nombre d'emplois atypiques, à temps partiel, à horaires coupés, sur appel, etc.

Nous suggérons également au gouvernement de donner l'exemple en tant qu'employeur, en favorisant davantage la conciliation famille-travail-études au sein de la fonction publique. De plus, nous sommes d'avis que les syndicats devraient porter une attention particulière à la conciliation famille-travail-études dans la négociation des conventions collectives.

Les PME sont celles qui génèrent le plus d'emplois au Québec. Sur le seul territoire de l'ancienne Ville de Montréal, les établissements de 100 emplois et moins représentaient en 2000 plus de 45% de l'emploi total de la municipalité. L'expérience, les études et

³ Données de l'ISQ, *Marché du travail par secteur d'activité, selon le SCIAN, Montréal et ensemble du Québec, 1999-2003*

⁴ *Portrait économique de la nouvelle Ville de Montréal/Cahier d'information économique et budgétaire 2002/Ville de Montréal*

⁵ Tiré de : *Portrait différencié du territoire montréalais selon les sexes, rapport préliminaire, mars 2004*

⁶ Source : *Portrait économique de la nouvelle Ville de Montréal/Cahier d'information économique et budgétaire 2002/Ville de Montréal*

recherches démontrent que l'implantation de mesures de conciliation famille-travail-études dans les milieux de travail se fait plus facilement au sein des grandes entreprises, notamment lorsqu'il y a une organisation syndicale en place. Nous estimons qu'une **politique de conciliation famille-travail-études doit s'assurer de rejoindre les PME par le biais de formules souples et flexibles** qui puissent être adaptées aux divers types d'organisations et de production, ainsi qu'aux réalités familiales diversifiées des travailleuses et travailleurs. **Des mesures incitatives au plan fiscal pourraient être envisagées** afin de les soutenir dans l'aménagement de conditions favorables à la conciliation famille-travail-études.

3. LES PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGIONALES

3.1 LA PAUVRETÉ

L'articulation de la vie familiale avec la vie professionnelle et sociale se vit différemment selon les conditions dans lesquelles vivent les familles. Le manque de temps est la principale cause mentionnée dans les différents sondages menés auprès des travailleuses et travailleurs. Cette difficulté peut toujours être amoindrie lorsqu'on peut monnayer certains services. Toutefois, le temps dégagé hors du travail pour nombre de familles à faible revenu risque fort d'être de moindre qualité, étant davantage consacré aux tâches ménagères et aux obligations familiales. Il est particulièrement difficile de parler de l'épanouissement de la famille ou de conciliation famille-travail-études quand les familles en question ont de la difficulté à se nourrir ou à se loger adéquatement, faute de moyens. L'accès à des loisirs familiaux devient plus difficile, le transport peut être vu comme un luxe, le soutien aux enfants et aux parents peuvent s'ajouter aux stress de la vie quotidienne.

Comme dans toute grande métropole, la richesse et la pauvreté coexistent, **mais la pauvreté est plus marquée à Montréal que dans d'autres grandes villes canadiennes**. Ainsi, à Ottawa, le taux de pauvreté est de 15%, il est de 22% à Toronto, de 20,2% à Calgary et de 27% à Vancouver, alors qu'à Montréal, il est de 29%. Seize des 29 territoires de CLSC sur l'Île de Montréal affichent des taux de pauvreté supérieurs à 30 %.

« En août 2003, près de 39% des familles prestataires de l'assistance-emploi du Québec vivaient à Montréal. La proportion de prestataires de l'aide sociale y est de 12,8% ; tandis qu'elle est de 7% dans le reste du Québec. »⁷. Difficile pour ces personnes, malgré que plusieurs travaillent à temps partiel, de vivre une conciliation famille-travail-études harmonieuse. Les banques alimentaires témoignent d'une clientèle jeune et en âge d'être parents : « L'insécurité alimentaire est plus répandue chez les personnes de 12 à 39 ans, tout particulièrement entre 30 et 39 ans (23.1%). »⁸

La pauvreté affecte particulièrement les nouveaux arrivants et les personnes immigrantes, population qui équivaut à 28% de la population totale sur l'Île. Les nouveaux immigrants affichaient des taux de faible revenu plus élevés que les autres à Montréal. Selon les données de Statistique Canada, environ 41,2% des immigrants qui sont arrivés à Montréal durant la décennie précédant le recensement de 2001 avaient un faible revenu en l'an 2000, ce qui n'était le cas que pour 29,3% d'entre eux en 1980.

Les familles monoparentales, notamment celles dont le chef est une femme, sont encore fortement affectées par la pauvreté dans la région. « Au-delà de la monoparentalité, les femmes montréalaises se retrouvent souvent dans des secteurs de l'économie où on retrouve des emplois précaires et peu protégés au plan social (absence de conventions collectives, manque de plans d'assurance et de fonds de pension, etc.) ; notamment

⁷ Choinière, R. (2003 : 2). **Les 29 CLSC d'un coup d'œil – Caractéristiques de la population. Familles monoparentales parmi les familles avec enfants, recensement de 2001**. Montréal, Direction de la santé publique de Montréal

⁸ Dubois et coll. 2000, **Alimentation : Perception, pratique et insécurité alimentaire**, dans Daveluy, C et coll., **Enquête sociale et de santé 1998**, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 6.

dans les entreprises de fabrication, les secteurs du commerce de détails et les services de soins de santé et d'assistance sociale (maintien à domicile, etc.). En somme, au faible niveau de revenu s'ajoute l'insécurité au travail.

Les difficultés financières ne sont pas les seules rencontrées par les Montréalaises défavorisées. « Les conséquences de la pauvreté chez les femmes, en particulier chez les femmes monoparentales, se situent souvent au plan social et psychosocial : isolement social, insécurité, difficulté à profiter d'alternatives susceptibles d'améliorer leur situation, etc.. »⁹

La pauvreté constatée parmi les enfants montréalais est directement reliée à la pauvreté des familles dans lesquelles ils vivent. Sur le seul territoire de la CSDM, on compte cette année plus de 28 000 enfants pauvres, soit plus d'un enfant sur trois. Depuis 1989, année où la Chambre des communes adoptait une résolution unanime s'engageant à «... éliminer la pauvreté infantile au Canada d'ici l'an 2000», la pauvreté des enfants a augmenté de 21%. **Le taux de pauvreté des enfants au Québec en 2004 est de 17,8% et est presque le double à Montréal, à 34,2%.**

Dans son rapport de 2002 sur la pauvreté des enfants, Campagne 2000, un organisme pancanadien, indique que : « Des emplois propices à la conciliation travail-famille et rémunérés décemment sont essentiels à une stratégie de lutte contre la pauvreté. Or, bon nombre de parents gagnent un salaire minimum et vivent bien en deçà du seuil de pauvreté. Sans compter que les changements profonds au marché du travail ont engendré une plus grande croissance d'emplois précaires et à temps partiel que d'emplois à temps plein, permanents et stables. Parmi les quelque 1,1 million d'enfants qui vivent dans la pauvreté, nombreux sont ceux dont les parents sont actifs sur le marché du travail, mais ne parviennent pas à leur procurer la nourriture, les vêtements, le logement et les biens et services dont ils ont besoin pour avoir les meilleures chances possibles de réussite dans la vie. » Selon le rapport 2003 du même organisme, plus de la moitié des enfants défavorisés vivaient dans une famille où les parents gagnaient un revenu d'emploi.¹⁰

La lutte contre la pauvreté constitue l'enjeu majeur dans la région, comme l'ont fortement indiqué au gouvernement les participants au Forum régional Place aux citoyens qui a eu lieu à Montréal le 11 septembre dernier.

Il faut reconnaître que les politiques qui visent la sortie de la pauvreté par le travail seulement doivent aussi intervenir en amont des problèmes reliés à l'emploi. Pour favoriser l'insertion et le maintien au travail des personnes pauvres, on doit tenir compte des besoins particuliers des familles à faible revenu et assurer un soutien adéquat aux personnes employées dans des milieux de travail offrant peu de flexibilité. Le gouvernement devrait s'assurer que **les mesures d'incitation et la sensibilisation à l'aménagement de conditions propices à la conciliation famille-travail-études rejoignent particulièrement les entreprises où les conditions de travail ne**

⁹ Montgomery, C., C. McAll, J.-A. Tremblay, A. Seminara (2000: 11). Les enjeux pour l'intervention : La pauvreté dans un quartier multiethnique. Montréal, CLSC Côtes-des-neiges (Centre de recherche et de formation, Numéro 5)

¹⁰ Campagne 2000, *Honorer nos promesses : relever le défi d'éliminer la pauvreté des enfants et des familles, La pauvreté des enfants au Canada- rapport 2003*

présentent pas la souplesse qui pourrait compenser, du moins en partie, une faible rémunération.

3.2 LES FAMILLES À FAIBLE REVENU

Nous estimons essentiel que le gouvernement s'assure qu'une politique de conciliation famille-travail-études puisse bénéficier à tous les salariés, notamment les travailleuses et travailleurs à faible revenu. Ce sont souvent celles et ceux qui éprouvent le plus de difficultés à concilier les différents aspects de leur vie. Les femmes, et en premier lieu les femmes cheffes de famille monoparentale, sont les plus affectées par cette situation.

Certaines améliorations ont été apportées au niveau du soutien financier aux familles. La Prime au travail et le Soutien aux enfants auront un réel impact sur les revenus des ménages avec enfants et qui ont de faibles revenus de travail. Il nous semble important d'être vigilant quant à l'impact de ces nouvelles mesures et d'évaluer leur contribution à la conciliation des réalités familiales et du travail.

Le projet d'assurance parentale constitue une autre mesure universelle qu'il est essentiel de mettre en œuvre. Plusieurs améliorations y sont prévues comparativement à l'actuelle couverture parentale, particulièrement pour les travailleuses et travailleurs autonomes. Il y aurait lieu toutefois d'y inclure les étudiants, considérant les nombreux défis liés à la conciliation famille-études et l'importance de la formation dans le développement économique et social.

3.3 LES IMMIGRANT-E-S

Tous reconnaissent l'importance de l'apport des communautés culturelles et de l'immigration au développement économique et social de la province. Cette réalité est particulièrement présente dans la région de Montréal, où un peu plus d'un résident sur quatre est immigrant, soit 28% de la population totale. La population immigrante montréalaise, tant hommes que femmes, est majoritairement dans la catégorie d'âge de 20 à 39 ans lors de l'immigration.

Les pays d'origine de ces immigrants sont principalement l'Italie, Haïti et la France. La nouvelle immigration provient quant à elle surtout d'Asie, d'Afrique et d'Europe de l'Est. En 1996, la population totale immigrée au Québec était de 664 495 personnes. Parmi celles-ci, près de 70% vivaient dans la région de Montréal, soit 462 905 personnes.

La population immigrante de Montréal est caractérisée par une scolarité très représentée à ses extrêmes, c'est-à-dire que l'on retrouve une forte proportion d'hommes et de femmes de qualifications inférieures au certificat d'études secondaires (29% chez les hommes et 36% chez les femmes) et de grade universitaire (25% chez les hommes et 19% chez les femmes)¹¹.

« Au cours de la dernière décennie, le Canada et le Québec ont favorisé l'immigration de diplômés-es universitaires. À court terme du moins, cette stratégie à caractère politique et économique ne semble pas avoir donné les résultats escomptés. Les

¹¹ Source : CRÉ de Montréal, Comité Femmes et développement régional, *Portrait socio-économique des femmes et des hommes de l'île de Montréal en 2001*, version préliminaire, sept. 04

difficultés à trouver une occupation en lien avec leurs diplômes sur le marché du travail s'expliquent particulièrement par la complexité des démarches à faire pour obtenir des équivalences académiques et une reconnaissance des diplômes de la part des ordres professionnels. »¹²

Il est généralement admis qu'il faut 14 ans à un nouvel arrivant pour vivre une intégration totale au marché du travail et environ 21 ans pour égaler les gains de leurs homologues nés au Canada. Ce long délai trouverait son explication dans la discrimination raciale, le manque de reconnaissance de l'éducation acquise ailleurs ou encore la sous-estimation des compétences et des diplômes issus de l'étranger¹³.

Il est impératif de mieux soutenir leur intégration, par des mesures concrètes telles que **la reconnaissance professionnelle des compétences des nouveaux immigrants, l'accroissement de la francisation**, et l'accès à des services de garde pour les parents qui effectuent des démarches liées à leur intégration socioprofessionnelle. Des approches plus spécifiques pourraient être envisagées dans des milieux de travail où on retrouve une forte concentration de travailleuses et travailleurs immigrants. Le plan d'action 2004-2007 du MRCI prévoit des mesures intéressantes à cet égard. Il faudrait toutefois s'assurer que ces intentions soient assorties de fonds suffisants à leur réalisation, et que l'accès à ces mesures soit adapté aux réalités familiales plurielles.

3.4 LES AÎNÉ-E-S

Les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 15,1% de la population de Montréal en 2000 et les aînés montréalais représentaient 29,1% de la population des 65 ans et plus du Québec. On retrouve également à Montréal la plus forte proportion de personnes vivant seules (37%) parmi les grandes villes canadiennes, après Vancouver (38%). Dans les ménages montréalais comprenant une seule personne, on retrouve dans 30% des cas des personnes de 65 ans et plus.

« Les aînés d'aujourd'hui vivent plus longtemps et sont en meilleure santé qu'autrefois. Il n'en demeure pas moins que plus ils avancent en âge, plus les limitations physiques sont présentes. On note parmi la population âgée de 65 ans ou plus, un taux d'incapacité légère de 20,8% alors que le taux d'incapacité modérées et graves sont respectivement de 12,3% et 8,5%. »¹⁴

Cette réalité est préoccupante face aux besoins de soutien à domicile que requièrent les personnes âgées en perte d'autonomie. Le réseau familial et social, et plus souvent les femmes, contribue en général à l'aide aux proches. **L'État devrait assurer une couverture adéquate des besoins d'aide à domicile.** De plus, le maintien et le développement de lieux d'échanges et d'entraide, notamment par **le soutien au réseau de l'action communautaire autonome**, doit être favorisé.

¹² Source : Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal, *Rapport sur la pauvreté à Montréal; Document de recherche et de réflexion*, p. 13, Version préliminaire, sept.04

¹³ Source : Smith, E. et A. Jackson (2002). Une vague reprise économique soulève-t-elle toutes les embarcations ? Les revenus et les expériences sur le marché du travail des immigrants récents, de 1995 à 1998. Ottawa, Conseil canadien de développement social.

¹⁴ "La réalité des aînés québécois", sous la supervision du Conseil des aînés, Les Publications du Québec, 2001 : 110.

Par ailleurs, **il est essentiel de soutenir les personnes qui portent assistance aux aîné-e-s**. Les femmes sont celles qui jouent le plus souvent le rôle d'aidante naturelle auprès de leurs proches. Elles font davantage le compromis de réduire leur temps de travail, ce qui a un impact sur leur autonomie financière à l'âge de la retraite. Des mesures spécifiques, tels que des congés parentaux, l'adaptation des milieux aux personnes en perte d'autonomie, l'accompagnement lors de visites médicales ou autres, et une souplesse des employeurs face à ces réalités contribueraient à cet objectif.

Avec le vieillissement de la population, la proportion des aîné-e-s utilisant les services publics, dont le transport en commun, est grandissante. Le transport étant fondamental pour toutes les personnes qui veulent participer à la vie sociale et économique d'une société, **le service de transport en commun devra donc s'adapter aux besoins des aîné-e-s**, notamment en adaptant son réseau de transport aux besoins des personnes à mobilité réduite.

La retraite se vit différemment selon les revenus dont on bénéficie. Ceux et celles qui ont occupé des emplois bien rémunérés sans interruption de carrière, qui ont cotisé à un régime de retraite sont en meilleure position pour choisir comment poursuivre leur participation à la vie collective que celles et ceux qui ont vécu la précarité d'emploi, des périodes de chômage et des responsabilités familiales lourdes.

Les aînés font partie de la famille et sont souvent très impliqués dans le soutien à leurs proches. D'autres oeuvrent bénévolement au sein d'organismes communautaires. Il faut valoriser cet apport plutôt que de les considérer comme un fardeau.

Les projets et activités intergénérationnels sont également un moyen de renforcer la solidarité sociale. Citons à cet égard les activités de mentorat qui permettent de mettre à contribution l'expérience des aînés dans l'intégration de la relève, ou encore les activités d'aide aux devoirs qui font appel aux enseignant-e-s retraité-e-s.

3.5 LES ÉTUDES ET LA FORMATION

Parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans, 32% ne fréquentent pas l'école, et 61 % de celles-ci sont à l'école à temps plein. Toutefois, 15% de la population de l'Île n'a pas atteint la 9^e année de scolarité, alors que 26 % a suivi un programme d'études secondaires.

- **Les parents étudiants**

On retrouve sur l'île de Montréal un nombre très élevé d'étudiants universitaires par rapport à la population. Souvent en âge de fonder une famille, ou déjà responsables d'enfants en bas âge, les étudiant(e)s sont particulièrement confrontés au défi de la conciliation famille-études. Parmi les contraintes rencontrées, notons les conditions financières difficiles des étudiant(e)s au cycle supérieur qui dans une forte proportion vivent sous le seuil de la pauvreté, le fait que plusieurs occupent un emploi pour subvenir à leurs besoins, ce qui prolonge la durée des études et accroît le risque d'abandon avant la diplomation, l'inadéquation du programme de prêts et bourses avec la réalité des parents-étudiants, ou encore l'absence ou la pénurie de services de garde à horaires non-usuels ou à temps partiel.

Nous recommandons d'adapter le projet d'assurance parentale et le programme d'aide financière aux études à la réalité des parents étudiants.

- **La formation**

La formation constitue un élément essentiel à l'intégration sociale et au cheminement professionnel des individus et contribue au développement économique d'une région.

On constate que les personnes qui sont les plus scolarisées et au sommet de l'échelle des revenus participent davantage aux activités de formation continue comparativement aux personnes pauvres. Les motifs invoqués par les personnes pour ne pas suivre une formation pourtant souhaitée au départ sont multiples. Ces personnes ont surtout mentionné le manque de temps comme obstacle personnel. Les femmes, particulièrement, font référence à leurs responsabilités familiales à cet égard. Parmi les obstacles institutionnels, le manque d'argent est le plus souvent mentionné.¹⁵

Par ailleurs, on constate une augmentation du taux de chômage chez les 45-64 ans au Québec depuis 1996. Les causes du chômage sont liées à l'évolution technologique et économique, à la discrimination et aux licenciements collectifs suite aux fermetures d'usines ou de restructurations majeures des dernières années. Ce groupe est plus susceptible de rencontrer des difficultés liées à la discrimination, à l'accès à la formation, à la déqualification et à la réinsertion en emploi.

Le départ prématuré du marché du travail peut entraîner une perte de confiance et de l'estime de soi, une baisse de l'activité physique et mentale, et une perte de liens sociaux qui ne sont pas sans effet sur la santé et sur la vie familiale.

Nous recommandons de promouvoir la formation auprès des milieux de travail ainsi que l'amélioration des conditions d'accès à des activités de formation.

¹⁵ La population cible de la formation de base, Avril 2001; Direction générale de la formation des adultes, p. 47

- **Le décrochage scolaire**

À Montréal, le taux de décrochage scolaire est particulièrement préoccupant. Le tiers des jeunes Montréalais âgés entre 15 et 24 ans ne fréquentent pas l'école, une réalité qui, selon la Chambre de commerce du Montréal métropolitain¹⁶, risque d'hypothéquer lourdement l'avenir et le potentiel du bassin montréalais de main-d'œuvre. Facteur déterminant de compétitivité pour une grande ville, la formation est prioritaire à tous les niveaux, notamment dans le contexte de la nouvelle économie et dans la perspective de positionner Montréal comme ville de savoirs.

Une étude de la Communauté métropolitaine de Montréal reprise par Alain Dubuc du journal La Presse (10 janvier 2004) rapporte des données assez troublantes quand on sait que la sous-scolarisation s'avère un facteur générateur de pauvreté. Montréal arrive toujours au 25^e rang des grandes villes nord-américaines quant à la scolarisation de sa population. La pauvreté des montréalais est un des facteurs qui contribuent à ce problème.

« Le pourcentage d'élèves qui n'ont pas obtenu leur diplôme ou qui l'ont obtenu avec retard s'élève à 24,0% lorsqu'ils proviennent d'une zone très favorisée, comparativement à 62,4% pour ceux qui résident dans une zone très défavorisée (premier décile) » (Saint-Jacques, M. et D.Sévigny *Défavorisation des familles avec enfants en milieu montréalais. Guide d'accompagnement de la carte de la défavorisation du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*. Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, 2003 : 34)

Pour les parents travailleurs, et surtout ceux et celles à faible revenu, les conditions de travail ne permettent souvent pas d'investir suffisamment de temps et d'énergie à la réussite scolaire de leurs enfants. Il faudrait encourager les entreprises à développer des possibilités telles que la flexibilité de l'horaire du travail, la prise de congés ou la réduction du temps de travail pour soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle parental.

De plus, il est essentiel de maintenir et développer des services pour les jeunes, dans les milieux communautaire et scolaire, pour assister les parents dans ce travail.

Des efforts accrus et des stratégies devraient être mises en place pour promouvoir la persévérance scolaire et contrer le décrochage en lien avec la flexibilité du travail pour permettre aux parents de jouer pleinement leurs rôles.

3.6 LA GARDE DES ENFANTS

- **Les services de garde éducatifs pour les 0-4 ans**

Les services de garde éducatifs facilitent grandement la conciliation famille-travail-études. Ils sont aussi des lieux privilégiés pour la prévention et le dépistage et répondent aux besoins d'enfants à défis particuliers, présentant par exemple une déficience physique ou intellectuelle. Ces rôles, joués en collaboration avec les parents, favorisent

¹⁶ Bulletin de santé de Montréal, 2004, Chambre de commerce du Montréal métropolitain

chez ces derniers l'adoption et le maintien d'attitudes éducatives favorables au développement optimal de l'enfant.

Toutefois, bien des familles n'y ont pas accès, soit à cause des horaires de travail qui ne coïncident pas avec les horaires de garde, soit à cause du manque de place, ou encore à cause des coûts que cela entraîne pour les familles.

L'achèvement du chantier en cours pour la garde des 0-4 ans permettra d'augmenter la réponse à ces besoins, sans toutefois la combler. Les besoins à couvrir sont encore nombreux, tant au niveau de la garde régulière qu'à celui de la garde atypique, ou à horaires non-usuels, ainsi qu'en milieu de travail.

La popularité de cette mesure nous laisse croire que **l'estimation actuelle** du ministère au regard des besoins à couvrir sur l'île **devrait être réajustée à la hausse**. Nous observons également que près de 1 500 places étaient occupées en 2002 par des enfants résidant à l'extérieur de l'île. Cette situation reflète entre autres le fait que plus de 35% des travailleuses et travailleurs de l'île habitent à l'extérieur de celle-ci.

De plus, la région recèle un potentiel de développement qui dépasse largement le nombre de places qui lui ont été accordées dans le cadre du plan gouvernemental qui prévoit à terme 200 000 places à contribution réduite au Québec, dont 50 395 à Montréal. Ainsi, pour les quelques 1 800 places qui restaient à répartir sur l'île en mars dernier, plus de 600 projets totalisant 32 000 places avaient été soumis.

Le gouvernement devrait explorer et évaluer, en concertation avec les regroupements régionaux concernés, les possibilités d'aménager **une offre de services flexible** en terme d'horaire et de durée de garde.

L'expérience des projets-pilote en garde à horaires non-usuels menée durant les années 2000 à 2002 s'est avérée concluante au regard de la satisfaction des parents. Il serait pertinent de poursuivre cette action, en apportant les modifications nécessaires à la réglementation actuelle des services de garde, et en soutenant adéquatement les CPE et garderies par des normes budgétaires adaptées à cette formule. Par ailleurs, des projets pilote de halte-garderie en CPE sont actuellement en cours.

Nous souhaitons vivement la mise en place de solutions concrètes pour les besoins de garde dits atypiques, que ce soit par le développement de nouveaux services de halte en CPE, en cohérence avec l'évaluation de l'expérimentation des projets en cours sur l'île de Montréal, et/ou par l'aménagement d'une offre de services flexibles en concertation avec les acteurs concernés.

- **La garde des 5-12 ans**

La question de la garde des 5 à 12 ans hors des périodes scolaires a fait l'objet d'une étude par le CRDÎM en 2002, qui a permis de mieux cerner cette problématique et d'identifier des pistes de solution. Une série de recommandations en découlent, dont certaines impliquent un **soutien financier de l'État**, mais dont plusieurs invitent à des **actions concertées au plan régional et local**.

De plus, la récente augmentation des frais de garde à contribution réduite pour les parents, tant au niveau de la garde des 0-4 ans que celle des 5-12 ans en milieu

scolaire et sa possible indexation annuelle nous fait appréhender une précarisation grandissante des familles à faible revenu, et un impact certain auprès de leurs enfants, tel que la réapparition du phénomène des enfants « la clé dans le cou », soit ceux dont les parents n'auront plus les moyens de payer la garde après les heures de classe et qui retournent à la maison sans qu'il y ait présence d'adulte responsable.

Nous recommandons d'évaluer l'impact de la récente augmentation et l'éventuelle indexation des tarifs de garde, tant au niveau des 0-4 ans qu'en milieu scolaire auprès notamment des familles à faible revenu.

3.7 LE CADRE DE VIE URBAIN

- **L'habitation**

L'habitation influence grandement les conditions de vie d'une famille. Sur l'île de Montréal, en 2001, plus de 36 % de la population de la ville était propriétaire et 64 % locataire. Entre 1980 et 2000, le revenu médian des ménages locataires de Montréal a chuté de 15,3% alors que le loyer médian a progressé de 3,6%. Chez ces locataires, ce sont les femmes qui sont les plus susceptibles de rencontrer des problèmes au niveau de la capacité de payer, parce que ce sont elles qui ont les plus bas revenus et elles également qui ont le plus souvent la charge des familles monoparentales.

Parallèlement, la disponibilité des logements locatifs diminue, le taux pour 2003 étant d'à peine 1%. Dans son *Rapport sur les logements locatifs de 2002* pour la région métropolitaine de Montréal, la Société canadienne d'hypothèques et de logement constatait que, si le taux général d'inoccupation était de 0,7 %, il n'était que de 0,4 % pour les logements dits bas de gamme. On constate également un manque de logements pouvant convenir aux familles comportant plusieurs membres, réalité familiale particulièrement présente au sein de la population immigrante.

« La crise du logement locatif se résorbera tôt ou tard, celle du logement abordable, du logement réellement accessible aux ménages à faible et modeste revenu, demeurera et se sera même aggravée. »¹⁷ La discrimination est un frein majeur à l'accès de plusieurs ménages à un logement et elle s'est aussi accrue en raison de la pénurie de logements. Les motifs principaux de discrimination sont la condition sociale, la présence d'enfants et l'appartenance à une minorité visible.

Dans la section Affaires du journal *La Presse* du 11 septembre 2004, on note que *...le prix des maisons depuis 1994, a augmenté de 84% dans l'île de Montréal, tandis que la hausse des revenus familiaux après impôt a été de 43%*. Cette réalité fait en sorte que de nombreuses jeunes familles décident de s'installer à l'extérieur de l'Île lorsqu'elles choisissent d'acquérir une propriété. La municipalité peut jouer un rôle à ce niveau, en mettant en place **des mesures facilitant l'accès à la propriété**, et en participant activement au développement de coopératives d'habitation.

¹⁷ FRAPRU (2003). Dossier noir du logement. Montréal, FRAPRU

Nous jugeons que le maintien du contrôle des loyers et de nouveaux recours en cas de discrimination, ainsi que l'intensification de la création de logements sociaux et coopératifs sont des alternatives à prioriser dans le soutien aux familles à faible et moyen revenu.

- **Les transports**

Parmi la population active de la ville, 53% conduit une automobile pour se rendre au travail alors que 4% l'utilise en tant que passager. Près de 33% des travailleuses et travailleurs utilisent le transport en commun et 8% se rendent au travail à pied. Une part minime, soit 2%, utilise la bicyclette¹⁸. Rappelons également que 35% de la main-d'œuvre de l'île n'y habite pas.

Parmi les contraintes liées à la conciliation famille-travail, celle du temps passé dans les déplacements est notable. Dans une évaluation de la congestion routière pour la région de Montréal*, Transports Québec évalue à 485M\$ les coûts de la congestion sur le territoire de l'île, soit 62% des coûts totaux de la grande région métropolitaine qui s'élèvent à 778,7M\$ en 1998. La plus grande proportion de ces coûts, soit 75%, est attribuable au navettage entre le domicile et le lieu de travail ou d'études. Dans ces temps de déplacement, les femmes sont celles qui effectuent le plus d'arrêts pour des obligations familiales.

Les solutions alternatives à l'utilisation de la voiture devraient être encouragées, notamment en renforçant le réseau des transports collectifs de Montréal et de sa région. De plus, il y aurait lieu d'exploiter davantage les formules de co-voiturage considérant la concentration géographique des entreprises et la proximité des travailleuses et travailleurs en milieu urbain.

- **Les municipalités**

Les municipalités peuvent jouer un rôle important dans l'adaptation des milieux de vie, en raison de leur proximité avec les citoyens et de leurs champs de compétence. Sur l'île de Montréal, quatre municipalités avaient adopté une politique familiale avant 2002. Nous sommes favorables à de telles initiatives dans la mesure où elles contribuent à l'amélioration des conditions de vie des familles.

Une telle politique devrait se préoccuper des familles à faible revenu, que ce soit dans le champ du loisir, de l'habitation, de la sécurité des personnes ou tout autre champ relevant des compétences municipales.

L'actuelle politique familiale du Québec inclut une mesure de soutien aux municipalités désireuses de se doter ou de renouveler une politique familiale municipale. **Nous recommandons le maintien de cette mesure et l'augmentation du financement accordé pour les municipalités où résident un très grand nombre de familles, notamment la ville de Montréal où habitent 1,8 million de personnes.**

¹⁸ Source : Observatoire économique et urbain, Service du développement économique et urbain, Ville de Montréal, selon les données du recensement 2001 de Statistique Canada

- **L'action communautaire autonome**

Les organismes communautaires autonomes contribuent largement au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Par leur qualité et leur diversité, on retrouve dans ce milieu des initiatives soutenant les familles dans de nombreuses facettes de leurs réalités plurielles : accueil, soutien, formation, intégration, alphabétisation, implication sociale, recherche de solutions collectives, etc..

Dans plusieurs de ces organismes, la mise sur pied de services de haltes-garderies en support à la mission de l'organisme répond aux besoins des familles pour leur permettre de participer aux activités offertes tout en offrant des lieux stimulants pour leurs enfants. Rappelons que le gouvernement s'est engagé à soutenir ce volet des organismes communautaires autonomes.

Le milieu communautaire est propice à l'implication des citoyennes et citoyens, il favorise l'échange et l'entraide, et contribue à diminuer l'isolement des personnes. Nous estimons essentiel de **soutenir l'action communautaire autonome par un financement approprié qui respecte la mission et les fondements de ces organisations.**

3.8 Les différents temps à concilier

Les différentes sphères de la vie des familles sont modulées par une variété d'impératifs et d'événements avec lesquels il faut composer. Mentionnons à titre d'exemple la rentrée scolaire, les soins requis par les proches, les fêtes religieuses, et les heures d'ouverture des commerces et services.

L'harmonisation des services aux familles contribuerait grandement à l'atténuation des contraintes vécues par les travailleuses et travailleurs, mais également pour l'ensemble des familles de l'Île. En ce sens, **le milieu scolaire et municipal devraient se concerter** en vue de jouer un rôle complémentaire dans une offre de services mieux adaptés aux nouvelles réalités des familles.

Nous croyons également que le gouvernement devrait évaluer la possibilité **d'augmenter la période de vacances annuelles** obligatoire. Cette avenue dégage du temps de qualité pour les familles qui en sont trop souvent à court.

D'autres avenues mériteraient d'être explorées, que nous n'élaborons pas ici. Nous croyons qu'il faut préserver des temps et des espaces pour favoriser la vie familiale. L'extension des horaires de commerce ne nous apparaît toutefois pas comme une avenue à privilégier considérant les impacts sur la vie familiale des travailleuses et travailleurs de ce secteur d'activité.

4. NOS RECOMMANDATIONS

1. La lutte contre la pauvreté

Une des préoccupations majeures de la CRÉ de Montréal à l'égard des familles va à la lutte contre la pauvreté. En ce sens, nous estimons qu'une priorité doit être accordée à l'amélioration des conditions de vie des familles à faible revenu. Plusieurs des recommandations qui suivent ont été formulées dans cette perspective.

Nous recommandons que le gouvernement s'assure qu'une politique de conciliation famille-travail puisse bénéficier à tous les salariés, notamment les travailleuses et travailleurs à faible revenu.

2. Une politique familiale globale

Une véritable préoccupation du bien-être des familles devrait transparaître dans toutes les politiques et l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux. Cette orientation devrait s'articuler au sein d'une politique familiale globale, qui tienne compte de l'ensemble des aspects qui influencent la vie des familles au Québec.

Nous recommandons à cet effet que le gouvernement voit à l'élaboration d'une politique familiale globale qui reconnaît et valorise la famille comme élément important de la société.

3. Une politique de conciliation famille-travail-études

De façon générale, la CRÉ de Montréal souhaite que la politique de conciliation travail-famille fasse prédominer la famille sur le travail et traduise réellement la préoccupation du gouvernement envers toutes les familles. Nous recommandons en conséquence que cette politique s'intitule « Politique de conciliation famille-travail-études » plutôt que conciliation travail-famille.

4. L'assurance parentale

Adapter le projet d'assurance parentale et le programme d'aide financière aux études à la réalité des parents étudiants.

5. L'intégration des personnes immigrantes

Améliorer le soutien à l'intégration des personnes immigrantes par des mesures concrètes telles que la reconnaissance professionnelle des compétences des nouveaux immigrants, l'accroissement de la francisation, et l'accès à des services de garde pour les parents qui effectuent des démarches liées à leur intégration socioprofessionnelle.

6. Promouvoir la formation, et améliorer l'accès à la formation initiale et continue

7. La persévérance scolaire et le soutien familial

Intensifier les efforts et mettre en place des stratégies pour promouvoir la persévérance scolaire et contrer le décrochage en lien avec la flexibilité du travail afin de permettre aux parents de jouer pleinement leur rôle à ce niveau.

8. Soutenir les personnes qui portent assistance aux membres de la famille

Que le gouvernement prévoit des mesures spécifiques, tels que des congés parentaux, l'adaptation des milieux aux personnes en perte d'autonomie, l'accompagnement lors de visites médicales ou autres, et une souplesse des employeurs face aux réalités des personnes s'occupant de personnes âgées.

Que le gouvernement assure une couverture adéquate des besoins d'aide à domicile.

9. Prévoir des mesures incitatives et de soutien auprès des entreprises, avec une attention particulière aux PME

Que le gouvernement mette en place des mesures de soutien pour les PME afin de les inciter à mettre en place des mesures de conciliation famille-travail qui soient souples et adaptées aux réalités diverses tant des familles que des entreprises elles-mêmes. Un mécanisme devrait être mis en place afin d'assurer un suivi de l'évolution de l'implantation de mesures de conciliation famille-travail au sein des entreprises et de leur impact sur les familles.

Que le gouvernement s'assure que les mesures d'incitation et la sensibilisation à l'aménagement de conditions propices à la conciliation famille-travail-études rejoignent particulièrement les entreprises où les conditions de travail ne présentent pas la souplesse qui pourrait compenser, du moins en partie, une faible rémunération.

10. Poursuivre l'information et la sensibilisation des entreprises à la conciliation famille-travail

L'information et la sensibilisation à la conciliation famille-travail-études doit se poursuivre, notamment au sein des organisations publiques et parapubliques, où on retrouve entre autres un grand nombre d'emplois atypiques, à temps partiel, à horaires coupés, sur appel, etc.

Une campagne de sensibilisation, alliée à des mesures incitatives et de soutien encourageraient l'aménagement de mesures concrètes dans les milieux de travail, telles que l'aménagement et la réduction du temps de travail, la retraite progressive, l'accès à la formation continue, ou l'adaptation ergonomique des lieux physiques liés à l'emploi.

Nous suggérons également au gouvernement de donner l'exemple en tant qu'employeur, en favorisant davantage la conciliation famille-travail au sein de la fonction publique. De plus, nous sommes d'avis que les syndicats devraient porter une attention particulière à la conciliation famille-travail-études dans la négociation des conventions collectives.

11. Encourager le développement de projets novateurs en conciliation famille-travail-études

Le réseau de l'économie sociale, par la diversité des services déjà offerts ou qui peuvent s'ajouter, pourrait être mis à contribution pour offrir des services aux personnes au travail et contribuer à une meilleure conciliation travail-famille. Nous recommandons que le gouvernement, en collaboration avec les acteurs régionaux, supporte l'expérimentation de projets novateurs de conciliation famille-travail en entreprise.

12. Soutenir les familles dans leurs démarches pour se loger

Nous recommandons d'intensifier la création de logements sociaux à but non lucratif ou coopératifs pour les familles à faible revenu, le maintien du contrôle des loyers et l'accès à des recours en cas de discrimination, ainsi que la constitution, la publication et la mise à jour d'un rôle des loyers.

Nous recommandons également que les municipalités de l'Île développent des mesures favorisant l'accès à la propriété pour les familles.

13. Se doter de politiques familiales municipales sur l'île de Montréal

Les municipalités peuvent jouer un rôle important dans l'adaptation des milieux de vie, en raison de leur proximité avec les citoyens et de leurs champs de compétence, tels que l'urbanisme, la sécurité, l'habitation ou les loisirs.

Il est recommandé que les municipalités de l'Île qui le souhaitent soient soutenues adéquatement par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille pour l'implantation de politiques familiales municipales sur l'île de Montréal.

14. Augmenter et adapter l'offre des services de garde éducatifs pour les 0-4 ans

L'achèvement du chantier en cours ne permettra pas, selon toute vraisemblance, de combler tous les besoins, notamment ceux reliés à la garde occasionnelle, à horaires non-usuels ou de répit. Une évaluation de ces besoins est requise, ainsi que l'exploration et la mise en place de solutions.

Le gouvernement devrait également explorer et évaluer, en concertation avec les regroupements régionaux et locaux concernés, les possibilités d'aménager une offre de services flexibles en terme d'horaire et de durée de garde.

15. Accorder le soutien nécessaire à la garde des 5 à 12 ans

Les parents d'enfants d'âge scolaire sont confrontés à de multiples coûts reliés à l'éducation de leurs enfants. Outre les frais scolaires largement décriés dans la récente actualité, l'augmentation de la tarification des services de garde aura certainement un impact sur les enfants des familles démunies. Il est recommandé que la tarification des services de garde existants en milieu scolaire soit maintenue au coût de 5\$ par jour.

La problématique de la garde des 5-12 ans hors des périodes scolaires a fait l'objet d'une recherche par le CRDÎM en 2002 qui a permis d'établir des constats et de dégager des recommandations. Au regard de cette analyse, nous recommandons :

- 1) Que la garde des 5-12 ans hors des périodes du calendrier scolaire soit reconnue dans le cadre des objectifs de la politique de conciliation travail-famille du Québec, en vue de permettre aux parents de concilier le travail et la famille et assurer l'équité en accordant plus d'aide aux familles à faible revenu en même temps qu'un soutien à l'ensemble des familles. Cette reconnaissance implique un leadership exercé par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, qui devrait voir à interpellier l'ensemble des ministères et partenaires concernés;

- 2) Il est recommandé que des efforts de concertation soient consentis par les divers partenaires concernés pour améliorer la situation dans la région de Montréal, particulièrement lors de deux périodes ciblées dans la présente étude : semaine de relâche et laps de temps entre la fin des camps de jour et la rentrée scolaire.
- 3) Il est recommandé que le milieu scolaire soit encouragé à maintenir ses services de garde ouverts lors des journées pédagogiques de la fin juin après la fin des classes et à ouvrir ses services de garde lors des journées pédagogiques de la fin août afin de réduire le laps de temps sans services de garde pendant ces périodes de l'année.
- 4) Il est recommandé que le MÈQ verse une allocation spécifique aux commissions scolaires de l'Île pour assurer la garde des 5-12 ans lors de la semaine de relâche.
- 5) Il est recommandé que le milieu municipal soit encouragé à offrir une neuvième semaine de services à la fin août et une semaine d'activités à la semaine de relâche lorsque ce n'est pas offert, et que pour ce faire, une aide financière lui soit accordée par le gouvernement dans le cadre des actions visant la conciliation travail-famille.
- 6) Que les milieux concernés, soit la Ville de Montréal et ses arrondissements, les autres municipalités de l'Île, en concertation avec la table des ordres d'enseignement, la Direction régionale du MÈQ et les autres ministères concernés, dans une perspective de consolidation des services offerts aux familles en période estivale, étudient les possibilités d'accommodement entre les calendriers scolaires des diverses institutions et examinent les moyens à mettre en place pour trouver des solutions novatrices en vue de résoudre le problème de la disponibilité et de la rétention du personnel, en particulier en août, durant la neuvième semaine d'activités. Le palier fédéral devrait également être interpellé à cet égard, notamment dans le cadre du programme Placement Carrière Été.

16. Tarifs de garde

Évaluer l'impact de la récente augmentation et l'éventuelle indexation des tarifs de garde, tant au niveau des 0-4 ans qu'en milieu scolaire auprès des familles, notamment celles à faible revenu.

17. Concertation au niveau des services de loisirs

Établir une concertation entre les municipalités, ou leurs arrondissements et leurs écoles en vue d'une meilleure complémentarité dans l'offre de services aux familles, notamment dans les domaines culturel, sportif et du loisir.

18. Soutenir le réseau de l'action communautaire autonome

Les organismes communautaires autonomes contribuent largement au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie des familles montréalaises. Nous estimons essentiel de soutenir l'action communautaire autonome par un financement approprié qui respecte la mission et les fondements de ces organisations.

19. Développer le réseau de transports en commun

Développer le réseau de transports en commun sur l'Île et entre Montréal et ses couronnes, afin de mieux desservir la clientèle des familles, et apporter une solution durable aux problèmes de congestion routière.

Intensifier les actions de sensibilisation à l'utilisation des transports en commun et autres alternatives permettant de réduire la congestion routière pour augmenter le temps disponible des travailleurs et travailleuses avec leurs familles. Encourager la mise sur pied de solutions alternatives en transport dans les milieux de travail, telles que le covoiturage.

5. RÔLE DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL

Nous recommandons que le Gouvernement du Québec soutienne la Conférence régionale des élus de Montréal dans ses actions de concertation par le biais du Comité famille afin de lui permettre :

- D'assurer une concertation régionale des principaux acteurs concernés par la situation des familles sur l'île de Montréal en vue d'adapter l'application des programmes et mesures qui découleront éventuellement de la Politique provinciale en matière de conciliation famille-travail.
- D'exercer un leadership dans la mobilisation des acteurs et le déploiement de ces mesures sur l'île de Montréal.
- De soutenir et, le cas échéant, participer à la mise en place de projets novateurs en matière de conciliation travail-famille.
- D'analyser et formuler au besoin des recommandations et avis auprès du ministère quant aux mesures mises en place dans la région dans l'objectif de l'adaptation de celles-ci aux réalités montréalaises.

Conférence régionale des élus de Montréal

Commission des Affaires sociales

Consultation générale

Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Présentation orale de Me Hélène Meagher, présidente du comité

Femmes et développement régional

Monsieur le Président, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Je ne reprendrai pas tout le contenu de notre mémoire. Je ne présenterai que les recommandations, avec, le cas échéant, une présentation de l'argumentation sous-jacente.

Comme le disait monsieur André Gamache, plusieurs groupes montréalais et québécois ont recommandé, tout comme nous, le maintien de la mission et du fonctionnement des deux organismes que sont le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat de la condition féminine. Ces deux organismes sont essentiels pour seconder le mandat de la ministre en titre responsable de la condition féminine. Je tiens également à féliciter Madame Thériault pour cette nomination. Nous espérons que le Conseil du statut de la femme pourra jouir de l'impartialité voulue pour conseiller le gouvernement sur les importantes questions qui nous réunissent aujourd'hui en Commission parlementaire.

Nous espérons qu'il pourra continuer l'exécution de ses mandats consultatifs et que ses bureaux régionaux poursuivront leur importante contribution à l'amélioration de la prise en compte des préoccupations et de la place des femmes dans le développement régional. De même, nous considérons que le maintien du Secrétariat à la condition féminine est nécessaire pour mettre en oeuvre une éventuelle politique en condition féminine. Ceci était l'objet de notre cinquième recommandation.

Changement de stratégie?

Le document de consultation nous invite à changer de stratégie en matière d'égalité alors que du même souffle et à plusieurs reprises, il nous rappelle que nous sommes les leaders en la matière au plan international. Nous croyons, qu'avant de changer de stratégie, il aurait été intéressant de disposer un réel bilan de l'état de situation des conditions de vie et de travail des femmes depuis la mise en oeuvre de la politique en condition féminine. Malgré l'absence de ce bilan, nous pouvons constater qu'il y a eu des changements et des améliorations dans certains domaines et qu'il nous faut établir de nouveaux objectifs à atteindre, qu'il nous faut utiliser de meilleurs outils et des indicateurs fiables mais le document de consultation n'explique pas pour autant les raisons motivant un tel changement de stratégie.

Aussi, nous avons été étonnés que le concept des rapport sociaux de sexes inégalitaires, qui est et demeure la raison d'être et la raison justificative de la poursuite des actions en matière d'égalité, est à peine évoqué en note en bas de page au lieu d'être la pierre angulaire sur laquelle se bâtit l'argumentaire d'une politique d'égalité entre les sexes.

La conséquence de ce choix est de laisser planer un certain flou quant à la valeur accordée au concept des rapports sociaux inégalitaires entre les hommes et les femmes et à celui de la discrimination systémique qui en découle. Le document de consultation ne fait pas la preuve que ce phénomène de discrimination systémique a été éradiqué. Nous avons également pris connaissance avec intérêt l'intervention orale de Me Lucie Lamarche ainsi que le mémoire de l'ex-juge Claire L'Heureux-Dubé qui nous interpellent quant à la définition claire des concepts, telle l'égalité, contenus dans les Chartes québécoise et canadienne et dans les instruments internationaux des droits de la personne que le Québec a acceptés et que le Canada a ratifiés.

Nous l'avons dit plus tôt, le peu de temps alloué à la consultation de nos propres instances sur un nouveau contrat social et sur le contexte que je viens d'invoquer nous empêchent de nous prononcer clairement sur le nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes assorti de sept grandes orientations. C'est pourquoi nous formulons donc une première recommandation, de laquelle découleront les autres.

Plutôt qu'un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes basé sur une stratégie composée de trois approches, nous recommandons trois actions distinctes :

- a. l'adoption d'une déclaration de principe par l'Assemblée nationale sur l'égalité entre les femmes et les hommes;**
- b. la mise en place d'une politique spécifique en condition féminine ou pour l'égalité pour les femmes;**

**c. l'utilisation généralisée de l'analyse différenciée selon les sexes
pour toutes les politiques et lois du gouvernement du Québec.**

L'absence de la population immigrante

La Conférence régionale des élus de Montréal tient à souligner l'importance des bilans et états de situation reproduits dans le document de consultation. Nous sommes cependant préoccupés de constater que les réalités de la population immigrante n'y figurent à peu près pas. C'est presque 10 % de la population du Québec, le quart des citoyennes et citoyens de Montréal.

Il aurait été intéressant d'avoir un éclairage soutenu sur les rapports que la population féminine immigrante entretient avec la population masculine immigrante ainsi que sur les rapports sociaux inégalitaires entre la population immigrante et celle née ici.

Le document de consultation fait état de la nécessité d'avoir un éclairage sur les variations des pratiques amoureuses et sexuelles des jeunes adultes de diverses communautés sans pour autant formuler de recommandation. De même, le document note un éclairage plus soutenu sur la question de la pratique des mutilations génitales dans une portion de la population féminine immigrée. Bien évidemment, cet acte de violence réclame notre attention. Cela va de soi et il n'y a aucun compromis à faire pour l'éradication de cette pratique. Cependant, la CRÉ de Montréal juge néanmoins qu'une éventuelle politique portant sur l'égalité entre les sexes devra lever le voile sur l'ensemble des conditions de vie de la population immigrante et des rapports sociaux entre les sexes. Ce qui nous porte à formuler une deuxième recommandation :

Conséquemment, c'est pour pallier cette lacune, et celle également de l'absence de préoccupations portant sur la diversité ethnoculturelle du Québec, que nous recommandons que les réalités, les préoccupations et les rapports sociaux différenciés entre les sexes dans la population immigrante soient pris en compte et deviennent partie prenante de la démarche gouvernementale en matière d'égalité.

L'approche spécifique

Le comité Femmes et développement régional de la CRÉ de Montréal est un comité de travail à l'intérieur d'une instance mixte. Si les membres sont actives et assidues, c'est qu'elles croient que l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes est un enjeu qui interpelle tous les acteurs socio-économiques. Dans ce sens, nous pratiquons déjà une approche transversale. Cependant, nous savons aussi pertinemment que l'approche spécifique est plus que nécessaire : elle est prioritaire pour contrer la discrimination systémique faite à l'égard des femmes. L'approche spécifique est l'outil de travail qui nous permet de collaborer avec les autres partenaires socio-économiques, qui permet de lancer de grands débats sociaux.

Conséquemment, la CRÉ de Montréal recommande que soit élaborée, dans les plus brefs délais, une politique portant spécifiquement sur l'égalité des femmes (ou de condition féminine) pour enrayer les causes de la discrimination systémique dont elles sont l'objet.

Nous considérons, à l'instar du groupe des 13 et de plusieurs comités femmes des anciens conseils régionaux de développement que les cinq enjeux suivants devraient être partie prenante de cette politique :

- le rôle central et majeur de l'État, dans l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et la fin de la discrimination systémique envers les femmes, en réaffirmant clairement son adhésion à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- la reconnaissance du travail rémunéré et non rémunéré des femmes;
- l'autonomie et la sécurité économique des femmes;
- les violences faites aux femmes;
- et la représentation des femmes dans les institutions politiques et les structures décisionnelles tant au plan national, régional que local.

Plusieurs des éléments ci-haut mentionnés se retrouvent inclus dans les orientations du document de consultation. Par ailleurs, dans une perspective d'équité entre les régions, cette politique doit comporter des balises nationales tout en incitant à la mise en œuvre d'initiatives régionales avec des actions et des indicateurs de résultats régionaux pour tenir compte des situations particulières.

Ainsi, soutenue par le gouvernement, la CRÉ de Montréal pourrait travailler encore plus activement dans le cadre de trois de ces dossiers importants : la discrimination vécue par les femmes immigrantes, le développement d'un axe important de travail sur l'entrepreneuriat au féminin, la place paritaire des femmes dans les instances locales

régionales. À ce dernier sujet, nous demandons que le programme *À égalité pour décider* demeure et soit bonifié.

Pour ces raisons, la CRÉ de Montréal recommande que la politique en condition féminine comporte des balises nationales avec des indicateurs de résultats clairs et permette la mise en œuvre d'actions régionales pour des besoins et préoccupations propres à chaque région.

L'approche transversale

Dans cette section du document de consultation, le Conseil du statut de la femme met en évidence l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes, surtout lors des étapes de conception et d'application des futures politiques. Nous abondons dans ce sens et c'est pourquoi lors du Forum régional portant sur le document *Briller parmi les meilleurs* nous avons suggéré de faire la collecte de données ventilées selon les sexes et d'en faire une analyse.

De plus, il faudrait, lors de l'analyse, porter une attention particulière aux groupes qui sont multi-discriminés. Nous pensons ici aux femmes immigrantes, aux femmes autochtones, aux femmes handicapées, aux lesbiennes. Il faudra sensibiliser les acteurs politiques, sociaux, économiques à cette approche qui, redisons-le, n'est pas une panacée mais un outil de plus pour contrer la discrimination systémique.

Afin que l'utilisation de cette méthode soit normalisée et homogène parmi les décideurs et planificateurs tant nationaux que régionaux, la CRÉ de Montréal

recommande que le gouvernement mette en place des formations pour l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes et généralise son utilisation.

L'approche sociétale

Dans le document de consultation, l'approche sociétale fait référence à l'intégration des hommes comme sujets et acteurs de l'égalité entre les femmes et les hommes et vise à interpellier les diverses composantes de la société, à soutenir la responsabilité et la participation des hommes à la construction de l'égalité, formaliser des alliances avec les conférences régionales d'élus-e-s, les commissions scolaires, les municipalités, les entreprises, les médias, les partis politiques et les syndicats.

Il nous semble que l'approche sociétale, le troisième levier de la stratégie, mériterait un plus large débat social que ne permet pas une commission parlementaire. Rappelons ici que les problèmes des hommes évoqués dans le document ne proviennent pas du fait qu'ils font partie d'un groupe discriminé ou de rapport de pouvoir inégal entre les sexes. On ne peut donc pas en traiter de la même manière que l'élimination de la discrimination systémique envers les femmes. Il ne s'agit pas de mettre en place des mesures pour atteindre l'égalité, pour permettre une diversification professionnelle des femmes ou pour corriger les inégalités provoquées par une inégalité de traitement. Il s'agit plutôt de changer des mentalités, aller chercher l'adhésion de la plus large portion de la population québécoise pour changer nos manières d'être comme citoyenne et citoyen, comme parent, comme travailleuse et travailleur.

Le document de consultation fait largement état de ce besoin de transformer les rôles sociaux (1^{re} orientation), de reconnaître la parentalité et mettre en place une meilleure articulation des temps sociaux (3^e orientation), d'assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement (7^e orientation). Nous croyons cependant que pour s'engager dans ces modifications profondes de société, il faut pouvoir en discuter largement ce que ne permet pas le cadre d'une commission parlementaire.

D'ailleurs plusieurs des enjeux mentionnés plus haut ont fait l'objet de consultations gouvernementales. Nous pensons ici à la consultation précédant le dépôt d'un projet de politique en conciliation travail-famille. La CRÉ de Montréal y a déposé un avis au gouvernement (que nous annexons au présent mémoire) et suivra de près les travaux menant à l'adoption d'une politique.

À partir de l'expertise développée par le comité Femmes et développement régional et les prises de positions antérieures de la CRÉ de Montréal, nous ne nous sentons pas prêts à donner notre avis sur plusieurs des orientations proposées. Nous sommes cependant prêts à participer à un large débat public qui permettra à l'État québécois de promulguer une Déclaration de principe sur l'égalité des femmes et des hommes.

Pour y arriver, nous suggérons un débat national regroupant le plus largement possible tous les acteurs socio-économiques et politiques. Ce débat pourrait être précédé par des rencontres régionales pour assurer la prise de parole du plus grand nombre de citoyennes et de citoyens.

Pour faire en sorte que toutes et tous se sentent interpellés par ce débat, nous croyons qu'il devrait être organisé par un organisme déjà existant, reconnu pour son impartialité. Nous ne retenons pas l'idée de la création d'un Conseil de l'égalité : créer un organisme pour organiser un débat de société semble inapproprié. En tout respect pour le mandat que nous portons au Conseil du statut de la femme, nous croyons que cet organisme pourrait être jugé comme partie prenante du débat et donc ne serait pas vu comme impartial. Nous pensons ici à la Commission des droits de la personne qui, par nature, doit s'assurer que les citoyennes et citoyens bénéficient des droits en toute égalité et équité. D'ailleurs, la Déclaration de principe de l'égalité entre les femmes et les hommes viendrait renforcer la Charte québécoise des droits et libertés, charte déjà à la base du travail de la Commission.

C'est pour ces raisons que la CRÉ de Montréal recommande que le gouvernement du Québec organise un large débat national de société sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui aura pour objectif de mettre au point une déclaration de principe à être votée par l'Assemblée nationale. Ce débat national pourrait être précédé par des rencontres régionales afin de permettre au maximum de citoyennes et de citoyens de participer.

Conférence régionale des élus de Montréal

Commission des Affaires sociales

Consultation générale

Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Présentation orale de Monsieur André Gamache, directeur général

Monsieur le président, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les député-e-s,

D'entrée de jeu, je veux excuser l'absence de Monsieur Georges Bossé, président de la CRÉ de Montréal, qui m'a demandé de vous transmettre, Madame la Ministre, les félicitations de la Conférence pour votre nomination à titre de ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Votre nomination dispose de la première partie de la cinquième recommandation du mémoire que nous vous présentons aujourd'hui, à savoir, la nomination d'une ministre responsable de la condition féminine.

Avant de donner la parole à Me Hélène Meagher, présidente du comité Femmes et développement régional de la CRÉ de Montréal, qui vous présentera les grandes lignes de notre mémoire, je veux, dans un premier temps, vous remercier de cette invitation et vous souligner l'intérêt que la Conférence régionale des élus de Montréal porte aux travaux de votre commission.

La Conférence tient à s'associer étroitement à la réflexion stimulante que le gouvernement a amorcé en soumettant à la consultation le document « Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes ». La Conférence y voit une occasion unique d'échanger et de débattre autour des valeurs essentielles qui fondent l'identité de la société québécoise et montréalaise.

Bien que les Conférences régionales des élus soient nées très récemment, vous en connaissez sans doute la nature et je m'abstiendrai donc de vous en présenter les tenants et aboutissants. Je veux cependant attirer votre attention sur une caractéristique qui est propre à celle de notre région, une Métropole aux composantes nombreuses et complexes. À Montréal, notre conseil d'administration se compose des 74 membres du Conseil municipal de la Ville de Montréal et de 37 représentantes et représentants des milieux socio-économiques, tous étroitement associés dans nos instances. De plus, nous comptons les 28 députés montréalais de l'Assemblée nationale du Québec. Ensemble, ces membres couvrent pratiquement tout le spectre des secteurs d'activité de l'Île. On y retrouve les milieux des affaires, syndical, de l'éducation, des arts et de la culture, le milieu communautaire, de la santé, des communautés culturelles, le Conseil régional des partenaires du marché du travail, l'environnement, les grandes composantes de ce que nous avons convenu d'appeler la participation citoyenne, à savoir, les femmes, les jeunes, les aînés, les gais et lesbiennes, les personnes handicapées et les regroupements des groupes immigrants.

Qui plus est, ce sont les différents milieux socioéconomiques qui ont eux-mêmes désigné ces personnes. En somme, la CRÉ de Montréal constitue une large représentation de l'ensemble des acteurs de la vie montréalaise. Et, cette fourmilière, bien structurée, fonctionne bien.

Ceci étant dit, nous voulons faire quelques remarques d'ordre général concernant le calendrier, le processus de consultation ainsi que la nature du document mis de l'avant par le gouvernement.

La Conférence régionale des élus de Montréal s'est donnée un rôle incontournable en matière d'amélioration des conditions de vie des Montréalaises. Elle s'active à susciter une participation plus engagée des femmes ce qui l'amènera à assumer, avec l'ensemble des acteurs de la société québécoise, sa responsabilité de promotion de l'égalité entre les sexes. Pour ce faire, la Conférence bénéficie des travaux du comité Femmes et développement régional. Ce comité composé de représentantes provenant des collèges électoraux d'élus et de notre Forum des partenaires socio-économiques de l'Île a initié plusieurs travaux, en tenant compte de ses axes d'intervention qui sont :

- l'augmentation de la présence des femmes dans les instances décisionnelles locales et régionales
- et la prise en compte par ces instances des besoins et des préoccupations des Montréalaises.

Nous avons avec nous l'exemple le plus récent des travaux du comité. Il s'agit du document *Des Différences, des similitudes, un portrait socio-économique des femmes et*

des hommes de l'Île de Montréal en 2001. D'ailleurs, toutes les données citées dans notre mémoire illustrant les inégalités persistantes entre les conditions de vie et de travail des femmes et celles des hommes ont été tirées de ce disque compact.

Ce portrait montre que la pauvreté des femmes augmente à Montréal :

- L'écart de revenu entre hommes et femmes se maintient et même augmente au lieu de se réduire : le revenu total moyen des femmes équivaut à 68% de celui des hommes;
- Trois Montréalaises sur cinq se retrouvent dans la catégorie des revenus de moins de 20 000\$ contre deux hommes sur cinq;
- Les écarts dans les revenus d'emploi se maintiennent et même s'agrandissent entre les femmes et les hommes malgré le fait que les Montréalaises sont un peu plus nombreuses que les hommes à posséder un diplôme post-secondaire.

Les femmes montréalaises sont encore très souvent minoritaires dans les lieux de décision. Bien que la Ville de Montréal ait adopté la Déclaration mondiale des femmes dans la gouvernance locale et qu'elle vient de créer un Conseil des Montréalaises, nous constatons que la parité au sein des instances décisionnelles politiques de la Ville n'est pas atteinte :

- on retrouve 24% de femmes élues au Conseil municipale et 25% de femmes ont été nommées à l'Exécutif;
- les mairesses sont au nombre 7 pour 27 arrondissements;

- au niveau administratif, la présence des femmes dans les postes de haute direction est encore plus faible. Ainsi, on retrouve 2 femmes sur 10 (20%) à la direction générale et à la direction des services centraux;
- on retrouve un faible 7,4% (2 sur 27) de présence féminine à la direction d'arrondissement.

Malgré les engagements et les mesures prises depuis plusieurs années, la parité n'existe pas non plus à la Conférence régionale des élus de Montréal, ni au niveau des commissions scolaires, ni au Conseil régional des partenaires du marché du travail, ni à l'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal.

Les travaux de votre Commission, que nous suivons assidûment, nous ont permis de prendre connaissance des mémoires et positions des groupes qui ont été reçus ou qui seront invités d'ici le 12 avril par votre commission. Cette lecture nous a permis de constater que plusieurs recommandations que nous faisons ont été reprises par d'autres.

Seul organisme régional de concertation dûment mandaté par votre Gouvernement à cet effet sur l'Île de Montréal, la Conférence régionale des élus de Montréal veut souligner son accord avec plusieurs des recommandations formulées par des groupes socio-économiques montréalais. Ainsi, les six mémoires montréalais recensés, et qui proviennent du Conseil des Montréalaises, de la Table des groupes de femmes de Montréal, du Centre des femmes de l'UQAM, de l'Institut de recherches et d'études féministes de l'Université du Québec à Montréal et du Y des femmes affirment, comme

l'ensemble des partenaires de la CRÉ de Montréal, qu'il est important de maintenir le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine, tant dans leur fonctionnement que dans leur mission respective.

Vous constaterez également que la demande d'établir une politique spécifique en condition féminine ou pour l'égalité pour les femmes fait aussi l'unanimité parmi les organismes montréalais qui ont déposé un mémoire. Il nous apparaissait important d'attirer votre attention sur ces consensus qui reflètent l'état d'esprit de la communauté montréalaise sur ces questions.

Pour vous présenter l'ensemble des recommandations de notre mémoire, je cède la parole à la présidente du comité Femmes et développement régional, madame Meagher.